



RAPPORT SOCIAL 2021

**AMPLEUR ET ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ
DANS LE CANTON DU JURA**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1 AMPLEUR DE LA PAUVRETE	7
1.1 Notion de la pauvreté	7
1.1.1 Remarques introductives	7
1.1.2 La pauvreté absolue	7
1.1.3 La pauvreté relative	7
1.2 JU-RS-2021-01 Taux de pauvreté absolue	7
1.2.1 Méthodologie	7
1.2.2 Résultats des calculs du taux de pauvreté en valeur absolue dans la République et Canton du Jura	9
1.2.3 Résultats des calculs du taux de pauvreté en valeur absolue selon la répartition géographique	10
1.3 JU-RS-2021-02 Taux de risque de pauvreté et de pauvreté sévère	11
1.3.1 Méthodologie	11
1.3.2 Résultats des calculs du taux de risque de pauvreté et de pauvreté sévère dans la République et Canton du Jura	12
1.3.3 Résultats des calculs du taux de risque de pauvreté et de pauvreté sévère selon la répartition géographique	13
1.4 Recours aux prestations sociales et indicateur de pauvreté RPT	14
1.4.1 JU-RS-2021-03 Taux d'aide sociale (en %)	14
1.4.2 JU-RS-2021-04 Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale	15
1.4.3 JU-RS-2021-05 Taux et nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires mensuelles (PC)	16
1.4.4 JU-RS-2021-06 Indicateur de pauvreté RPT (ARMIN), en %	17
1.5 JU-RS-2021-07 Proportion de postes à bas salaires et de personnes occupant des postes à bas salaires dans le secteur privé	18
1.6 Conditions de vie matérielles et sécurité économique	19
1.6.1 JU-RS-2021-08 Revenu équivalent net	19
1.6.2 JU-RS-2021-09 Revenu imposable, quotient P80/P20 et Indice de Gini	20
1.6.3 JU-RS-2021-10 Part de contribuables par classes de fortune nette (en %)	21
1.7 Conclusion intermédiaire	22
2 INDICATEURS SOCIAUX COMPLEMENTAIRES	23
2.1 Indicateurs relatifs à l'activité productive, à l'éducation et à la formation	23
2.1.1 JU-RS-2021-11 Statut sur le marché du travail de la population résidante permanente de 15 ans et plus	23
2.1.2 JU-RS-2021-12 Niveau de rémunération dans le secteur privé (en CHF)	24
2.1.3 JU-RS-2021-13 Taux de chômage (en %)	25
2.1.4 JU-RS-2021-14 Nombre et flux de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP	26
2.1.5 JU-RS-2021-15 Nombre de personnes avec plusieurs activités professionnelles à temps partiel (2019)	27
2.1.6 JU-RS-2021-16 Nombre de pendulaires selon le temps nécessaire pour se rendre au travail (2019)	28
2.1.7 JU-RS-2021-17 Taux de première certification des jeunes (degré secondaire II)	29
2.1.8 JU-RS-2021-18 Formation la plus élevée de la population résidante permanente de 25 ans et plus (2019)	30
2.1.9 JU-RS-2021-19 Population résidante de 15 ans et plus en formation (2019)	31
2.2 Indicateurs relatifs à la santé	32
2.2.1 JU-RS-2021-20 Espérance de vie à la naissance	32
2.2.2 JU-RS-2021-21 Taux brut de mortalité (2018)	33
2.2.3 JU-RS-2021-22 État de santé autoévalué	34
2.2.4 JU-RS-2021-23 Comportements pouvant influencer la santé : part de la population consommatrice de tabac et d'alcool à risque	35
2.2.5 JU-RS-2021-24 Proportion de personnes en surcharge pondérale (2017)	36
3 BILAN ET PERSPECTIVES	37
CONCLUSION	41
GLOSSAIRE	42

INTRODUCTION

La publication de ce rapport s'inscrit dans la réalisation de la motion n°959 acceptée par le Parlement jurassien en 2010. Suite à la parution en 2019 de la première édition du Rapport social, le Gouvernement jurassien a mis en place un groupe de travail, rattaché au Service de l'action sociale, chargé d'améliorer les indicateurs statistiques liés au phénomène de la pauvreté et d'émettre des propositions de mesures de lutte dans ce contexte. Réunissant plusieurs unités administratives cantonales et associations actives dans ce contexte, le groupe de travail est notamment chargé d'accompagner les travaux de l'équipe de rédaction et d'apporter un éclairage et des perspectives multiples dans l'interprétation des données récoltées et dans la formulation des mesures de lutte contre la pauvreté.

La présente édition du Rapport social propose dans un premier temps une analyse approfondie de l'ampleur de la pauvreté dans la République et Canton du Jura, par les calculs notamment de taux basés sur les approches absolue et relative de la pauvreté. La nouveauté par rapport à la version précédente est l'analyse fine de la situation de revenu de la population jurassienne résultant du croisement et de l'exploitation des données de sept registres officiels différents. Elle propose dans un second temps plusieurs indicateurs sociaux jugés pertinents en lien avec la thématique en question, dans les domaines des conditions de vie matérielles, de la sécurité économique, de l'activité productive, de l'éducation, de la formation et de la santé. Pour cette édition, le Service de l'action sociale a collaboré étroitement avec le Service de statistique du canton de Neuchâtel. A l'exception des indicateurs de pauvreté absolue et relative qui dérivent directement des registres cantonaux, tous les autres indicateurs sont relevés au niveau suisse et publiés. Ceci explique pourquoi la majorité de ces indicateurs se rapportent aux années 2019 et 2020. Cette approche a été privilégiée afin de garantir la fiabilité des chiffres mentionnés dans ce rapport et de permettre la comparaison avec d'autres cantons. Cette édition expose en outre plusieurs mesures de lutte contre la pauvreté subsidiaires imaginées dans ce contexte. Basées sur les indicateurs du Rapport social, ces mesures subsidiaires feront l'objet de propositions concrètes adressées périodiquement au Gouvernement jurassien.

La publication de cette édition du Rapport social intervient dans une période particulière et inédite pour la République et Canton du Jura. Marquée par la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales, cette période impacte indéniablement les statistiques

connues à ce jour ainsi que les mesures de lutte « traditionnelles » mises en œuvre. Les indicateurs contenus dans le présent document sont principalement issus de périodes d'observation antérieures aux événements liés à la pandémie de Covid-19. La mise à jour progressive de ces indicateurs permettra d'avoir une idée et de préciser l'impact de la pandémie sur le phénomène de la pauvreté dans la République et Canton du Jura. Bien que fondées sur ces indicateurs, les propositions de mesures de lutte ne peuvent mettre de côté le contexte actuel et devront par conséquent prendre en considération les conséquences que cette période aura eu sur les citoyennes et citoyens jurassiens.

Le présent rapport social présente une analyse approfondie de l'ampleur de la pauvreté dans la République et Canton du Jura et propose plusieurs indicateurs sociaux jugés pertinents en lien avec la thématique en question.

1 AMPLEUR DE LA PAUVRETÉ

La partie 1 du présent rapport propose une définition de la notion de la pauvreté (sous-partie 1.1) et une analyse approfondie de l'ampleur de la pauvreté dans la République et Canton du Jura, par les calculs notamment de taux basés sur les approches absolue (cf. indicateur JU-RS-2021-01, sous-partie 1.2) et relative (cf. indicateur JU-RS-2021-02, sous-partie 1.3) de la pauvreté. Des indicateurs relatifs au recours aux prestations sociales (sous-partie 1.4), aux postes à bas salaires dans le secteur privé (sous-partie 1.5), aux conditions de vie matérielles et à la sécurité économique (sous-partie 1.6) sont en outre exposés ci-dessous afin de compléter cette analyse du phénomène complexe de la pauvreté sur le territoire jurassien.

1.1 Notion de la pauvreté

1.1.1 Remarques introductives

La notion de « pauvreté » ne fait l'objet d'aucune définition légale en Suisse. L'Office fédéral de la statistique définit la pauvreté comme une insuffisance de ressources (matérielles, culturelles et/ou sociales) impliquant que la personne touchée vit en-dessous d'un niveau de vie minimum reconnu comme étant acceptable dans le pays de domicile.

En l'absence d'une définition univoque au niveau fédéral, la mesure de la pauvreté donne lieu à une multitude d'approches statistiques. On peut notamment distinguer la pauvreté dite « monétaire », comprenant l'approche absolue (cf. indicateur JU-RS-2021-01) et l'approche relative (cf. indicateur JU-RS-2021-02), la pauvreté en termes de conditions de vie et la pauvreté subjective.

Dans le cadre du présent rapport, les approches statistiques susmentionnées ont été utilisées pour mesurer et analyser la pauvreté dans la République et Canton du Jura. Les approches absolue et relative ont cependant été privilégiées dans le cadre de cette étude afin d'obtenir une base statistique forte permettant une mesure et une analyse de l'ampleur de la pauvreté dans le temps.

1.1.2 La pauvreté absolue

D'un point de vue statistique, l'approche absolue pour mesurer la pauvreté consiste à fixer le seuil de pauvreté en fonction d'un certain montant absolu, lié au minimum vital, indépendamment de la répartition des revenus. La pauvreté absolue se définit donc comme le fait d'être en dessous d'un minimum vital fixé. Dans ce rapport, ce minimum est fixé en référence aux normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), couramment utilisées pour mesurer le droit à l'aide sociale en Suisse.

Au regard de cette approche, sont donc considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée.

1.1.3 La pauvreté relative

D'un point de vue statistique, l'approche relative considère la pauvreté comme une forme d'inégalité. La pauvreté d'une personne ne dépend en effet pas uniquement de sa propre situation financière (ou de celle du ménage) mais également du niveau de vie général du pays de domicile.

Selon cette approche, le calcul du seuil de risque de pauvreté est produit en tenant compte de la répartition des revenus. Le seuil est fixé à une certaine distance de la médiane de la distribution des revenus. Dans le cadre du présent rapport, conformément à la pratique statistique usuelle dans ce contexte, il est fixé à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent et à 50% pour le seuil de risque de pauvreté sévère.

Au regard de cette approche, sont donc considérées comme pauvres les personnes qui possèdent des revenus sensiblement inférieurs aux revenus constatés dans l'ensemble de la population et qui ne peuvent pas disposer des biens de consommation durables, malgré leur disponibilité.

1.2 JU-RS-2021-01 | Taux de pauvreté absolue

1.2.1 Méthodologie

Dans le cadre du présent rapport, les informations nécessaires au calcul du taux de pauvreté absolue, taux de risque de pauvreté et de pauvreté sévère ont été obtenues en utilisant les données administratives, majoritairement exhaustives, issues de registres cantonaux. Cette méthode de calcul considère la population jurassienne dans son ensemble, à l'inverse des enquêtes par sondage. L'année d'analyse est 2017 et il s'agit donc d'une image de la pauvreté à un moment donné précis.

Le taux de pauvreté absolue se calcule en deux étapes principales. La première consiste à calculer le revenu disponible des ménages jurassiens. La seconde étape vise à déterminer le minimum vital social. Un ménage jurassien dont le revenu disponible serait inférieur au minimum vital social est par conséquent considéré comme « pauvre » au regard de cette approche statistique.

Les définitions et la méthodologie utilisées dans le présent rapport sont basées sur les travaux de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse (enquête SILC).

Population considérée

La population considérée comprend la population résidente permanente de la République et Canton du Jura au 31 décembre 2017, sans les personnes vivant dans des ménages collectifs et administratifs, les agricultrices et les agriculteurs (principalement pour des raisons fiscales).

Dans le cadre de ce calcul, le nombre de ménages jurassiens se monte à 30'408 pour une population de 68'286 personnes.

Constitution des ménages

Les ménages sont constitués à l'aide des identifiants fédéraux de bâtiment et de logement (respectivement les numéros EGID et EWID). Les personnes possédant les mêmes numéros EGID et EWID sont considérées comme faisant partie d'un ménage commun (un éventuel lien familial ne peut donc pas être établi). Afin de pouvoir établir le nombre de pièces des logements, nécessaire pour déterminer le loyer, les numéros EGID et EWID de chaque ménage ont été recoupés avec les données du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).

Revenu disponible

Le revenu disponible des ménages comprend la somme de tous les revenus encaissés par un ménage (revenu du travail, rentes et pensions, revenu de la fortune et autres, bourses, PC et frais médicaux, aides sociales et subsides d'assurance maladie), communément nommé « revenu brut », auxquels sont soustraites toutes les dépenses obligatoires de ce même ménage (prévoyance professionnelle, impôts, intérêts passifs, cotisations sociales, pensions alimentaires et primes d'assurance maladie).

Minimum vital social

Comme mentionné plus haut dans ce rapport, le seuil de pauvreté utilisé dans cette approche statistique correspond au minimum vital social défini selon les normes de la CSIAS qui s'appliquent dans l'ensemble du pays. Ce minimum vital social se calcule pour chaque ménage en fonction de sa taille et se compose de trois éléments : 1. les frais de logements (composés du loyer mensuel net moyen, déterminé en fonction du nombre de pièces du logement habité par le ménage et des charges mensuelles moyennes)¹ ; 2. le forfait pour les frais d'entretien (dont les montants sont définis par la CSIAS en fonction de la taille du ménage), supposé couvrir les be-

soins de base du ménage (nourriture, vêtements, consommation d'électricité, etc.) ; 3. le forfait pour autres dépenses (assurances ménage, responsabilité civile, mobilier simple, etc.), correspondant à un montant de CHF 100 par mois et par personne de 16 ans et plus. La somme de ces trois éléments constitue le minimum vital social d'un ménage. Comme indiqué ci-avant, les primes d'assurance maladie sont déduites du revenu à titre de dépense obligatoire.

Illustration du calcul du minimum vital social canton du Jura, 2017

Type de ménage	Frais de logement	Frais d'entretien	Forfait pour autres dépenses	Minimum vital social annuel
1 adulte, 2 pièces	9'948	11'832	1'200	22'980
2 adultes, 2 pièces	9'948	18'108	2'400	30'456
2 adultes, 3 pièces	12'636	18'108	2'400	33'144
2 adultes et 1 enfant, 3 pièces	12'636	22'008	2'400	37'044
2 adultes et 2 enfants, 4 pièces	15'432	25'320	2'400	43'152
2 adultes et 3 enfants, 5 pièces	17'376	28'632	2'400	48'408

Afin d'illustrer les montants utilisés pour le minimum vital social (voir le tableau ci-dessus) l'hypothèse a été faite que les enfants ont moins de 16 ans et donc ne touchent pas les 100.- par mois inclus dans le forfait pour autres dépenses.

Fortune

Conformément à la méthodologie de l'OFS, la fortune n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible des ménages. Dès lors, le fait de ne pas prendre en considération la fortune a pour effet de surestimer la pauvreté pour certaines catégories de la population, notamment pour les personnes âgées.

Distribution des revenus disponibles

Grâce à la distribution du revenu disponible des ménages, il a été constaté que 30% des ménages jurassiens ont un revenu disponible inférieur à CHF 38'000 et que la moitié de ces derniers ont un revenu disponible inférieur à CHF 55'000 en 2017.

¹ En l'absence de données fiables concernant ces charges dans la République et Canton du Jura, les données estimées par le Canton de Fribourg ont été utilisées dans le cadre du présent calcul, partant de l'hypothèse que les montants des charges devraient être similaires.

1.2.2 Résultats des calculs du taux de pauvreté en valeur absolue dans la République et Canton du Jura

En comparant le revenu disponible des ménages au minimum vital social de chaque ménage, il est possible de déterminer le nombre de ménages, et donc le nombre de personnes, qui sont en situation de pauvreté dans la République et Canton du Jura pour l'année 2017.

D'après les résultats de ce calcul, 10'123 personnes vivent dans des ménages dont le revenu disponible est inférieur au minimum vital social. Rapporté à la population de 68'286 personnes qui composent l'étude, le taux de pauvreté pour 2017 s'élève alors à 14.8%.

Les méthodologies n'étant pas strictement similaires, la comparaison entre les résultats obtenus pour la République et Canton du Jura et les résultats pour la Suisse en 2017 dans le cadre de l'enquête SILC de l'OFS est à prendre à titre informatif uniquement. Néanmoins et à titre de comparaison, le taux de pauvreté calculé par l'OFS dans son enquête SILC atteint 8.2% en Suisse pour 2017 et 8.3% pour l'Espace Mitteland (qui comprend les cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Soleure).

Commentaire statistique

Un taux de pauvreté absolu de 14.8% peut sembler élevé et une série de facteurs doivent être pris en compte dans l'interprétation de ce premier résultat :

- Comme mentionné plus haut, la fortune n'est pas prise en considération dans les calculs (d'où une probable surestimation de la pauvreté chez les personnes de plus de 65 ans, nombreuses dans le Jura en comparaison suisse, et les indépendants).
- La base fiscale de l'année 2017, utilisée pour les données sur le revenu et les impôts, n'était pas définitive (une partie de taxations provisoires). Ceci influence donc le calcul du revenu.
- Les propriétaires de leur logement bénéficient d'un loyer effectif inférieur aux prix du marché, ce qui n'est pas reflété dans cette analyse. En effet, les loyers utilisés pour le calcul du minimum vital social sont tirés du relevé structurel, qui affiche des loyers pour les locataires uniquement ; il y a donc une surestimation possible du nombre de «pauvres» parmi les propriétaires. Cette surestimation pourrait être particulièrement manifeste dans le canton du Jura car la structure du marché immobilier comprend une part importante de propriétaires (le Jura se situe au troisième rang des cantons avec le plus haut taux de logements occupés par leurs propriétaires, à savoir 53% ; la moyenne suisse se situe à 38% pour 2017).

- Le minimum vital social est calculé en utilisant des normes nationales qui peuvent être élevées pour un canton comme le Jura.

	2017 Taux de pauvreté absolue (en %)
Jura	14.8
Moins de 65 ans	12.5
Plus de 65 ans	23.8
Sexe	
Femmes	15.4
Hommes	14.2
Classe d'âge	
0 - 17 ans	12.1
18 - 24 ans	10.7
25 - 49 ans	12.6
50 - 64 ans	13.5
Plus de 65 ans	23.8
État civil	
Marié-e	13.1
Célibataire	13.6
Divorcé-e	19.6
Veuf, veuve	28.5
Type de ménage	
2 adultes avec 1 enfant	13.3
2 adultes avec 2 enfants	8.0
2 adultes avec 3 enfants ou plus	12.6
2 adultes de moins de 65 ans	12.6
2 adultes de plus de 65 ans	20.4
1 adulte de moins de 65 ans	25.0
1 adulte avec 1 enfant ou plus	26.1
1 adulte de plus de 65 ans	35.0
District	
District de Delémont	13.8
District de Porrentruy	16.8
District des Franches-Montagnes	13.9

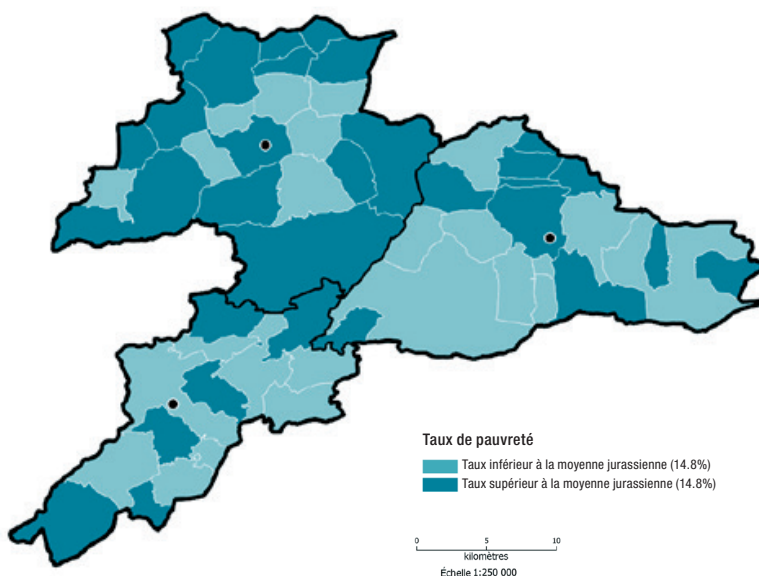
Source(s) des données	Caisse de compensation du Jura, DFCS (section des bourses et prêts d'études), Registre cantonal des habitants, Service de l'action sociale, Service des contributions, Service de statistique du canton de Neuchâtel
Périodes d'observation / année(s)	2017
Comparabilité	République et Canton du Jura
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-01
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.13.04.02
Dernière mise à jour de l'indicateur	26.02.2021

1.2.3 Résultats des calculs du taux de pauvreté en valeur absolue selon la répartition géographique

Le taux de pauvreté peut également se calculer par commune et par district. On peut voir sur la carte 1 que 24 communes jurassiennes ont un taux de pauvreté en dessous de la moyenne cantonale de 14.8%.

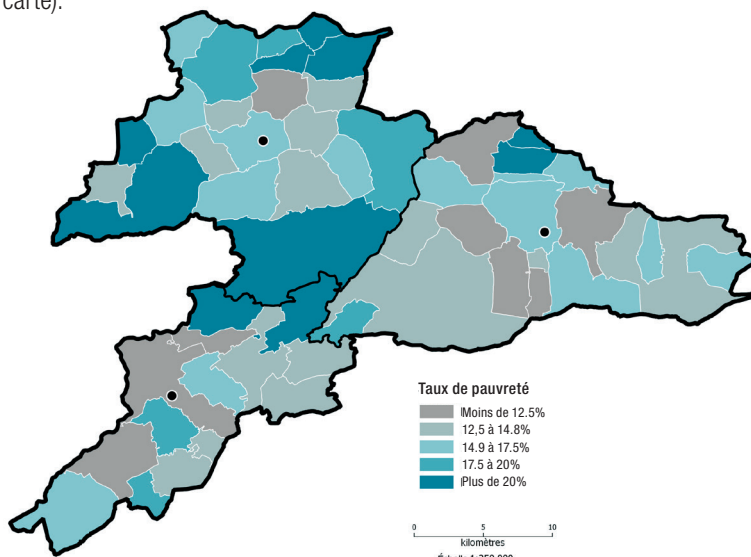
Le district de Delémont dénombre 9 communes qui ont un taux de pauvreté en dessous de cette moyenne (soit 47% de ses communes). Le taux de pauvreté pour l'ensemble du

district de Delémont se monte à 13.8%. Pour le district de Porrentruy, dont le taux de pauvreté s'élève à 16.8%, c'est 7 communes qui sont en dessous du taux de pauvreté cantonal (soit 33% des communes du district). Finalement, le district des Franches-Montagnes compte 61% de ses communes en dessous du taux cantonal, soit 8 communes. Le taux de pauvreté pour l'ensemble du district se monte à 13.9%.



Carte 1 – Taux de pauvreté (concept absolu) inférieur ou supérieur à la moyenne cantonale, par commune, République et Canton du Jura, 2017

La carte 2, quant à elle, met l'accent sur les communes qui ont un taux de pauvreté supérieur au taux moyen du canton de 14.8% (plus le taux d'une commune est supérieur au taux moyen, plus cette commune devient foncée sur la carte).



Carte 2 – Taux de pauvreté (concept absolu), selon l'éloignement à la moyenne cantonale, par commune, République et Canton du Jura, 2017

1.3 JU-RS-2021-02 | Taux de risque de pauvreté et de pauvreté sévère

1.3.1 Méthodologie

Population considérée

La population considérée comprend la population résidente permanente de la République et Canton du Jura au 31 décembre 2017, sans les personnes vivant dans des ménages collectifs et administratifs, les agricultrices et les agriculteurs (principalement pour des raisons fiscales).

Constitution des ménages

Les ménages sont constitués à l'aide des identifiants fédéraux de bâtiment et de logement (respectivement les numéros EGID et EWID). Les personnes possédant les mêmes numéros EGID et EWID sont considérées comme faisant partie d'un ménage commun.

Dans le cadre de ce calcul, le nombre de ménages juras-siens se monte à 30'503 pour une population de 68'501 personnes. Le nombre de ménages et la taille de la population considérée sont légèrement différents dans les calculs du taux de risque de pauvreté et du taux de pauvreté (JU-RS-21-01) pour des raisons de traitement de données lié à l'utilisation de la StatBL dans le calcul du taux de pauvreté. À titre de comparaison, l'OFS a référencé 31'660 ménages privés au 31 décembre 2017 dans la République et Canton du Jura. La présente analyse tient donc compte de 96.4% des ménages du canton.

Calcul du revenu brut

Le revenu brut du ménage a été calculé en tenant compte de l'ensemble des revenus perçus sur l'année (revenu du travail, rentes, bourses, prestations complémentaires AVS/AI, aide sociale et subside à l'assurance-maladie).

Calcul du revenu disponible

Le revenu disponible du ménage se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes brutes d'assurance-maladie obligatoires et les pensions alimentaires payées.

Calcul du revenu disponible équivalent

Une fois le revenu disponible calculé pour chaque ménage, une pondération en fonction du nombre de personnes composant le ménage est appliquée afin de déterminer le revenu disponible équivalent.

Cette pondération permet de tenir compte des économies d'échelle qui sont réalisées dans un ménage (une famille de quatre personnes ne dépense pas quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie). Le système de pondération individuelle suivant a été appliqué : un poids de 1.0 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0.5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0.3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Le poids du ménage s'obtient en additionnant les valeurs attribuées à chaque membre du ménage. Le revenu disponible équivalent est par conséquent le résultat du revenu disponible du ménage divisé par le poids total du ménage. Chaque membre du ménage disposera ainsi du même revenu disponible équivalent et ceci indifféremment de son âge.

Conformément à la méthodologie de l'OFS, la fortune n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible équivalent.

Médiane du revenu disponible équivalent, seuils et taux de risque de pauvreté

Le seuil de pauvreté est fixé à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent et à 50% pour le seuil de pauvreté sévère. Le choix de ces seuils s'est fait par convention internationale et sont utilisés par l'OFS et Eurostat.

Les calculs effectués dans le cadre de cette étude ont permis de déterminer que la médiane se situe à 39'092 CHF en 2017 pour la République et Canton du Jura. Par conséquent, les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à 23'455 CHF (ce montant correspond à 60% de la médiane) sont considérées comme présentant un risque de se retrouver dans une situation de pauvreté. Le seuil de risque de pauvreté sévère s'élève, quant à lui, à 19'546 CHF.

1.3.2 Résultats des calculs du taux de risque de pauvreté et de pauvreté sévère dans la République et Canton du Jura

Dans la République et Canton du Jura, en 2017, une grande majorité des revenus disponibles équivalents se situent entre 20'000 et 60'000 CHF (en francs équivalents), ce qui représente 52'476 personnes, soit plus des trois quarts de la population (76.6%).

Le seuil de risque de pauvreté se monte à 23'455 CHF et on dénombre 10'161 personnes en dessous de ce seuil. Le seuil de risque de pauvreté sévère s'élève, quant à lui, à 19'546 CHF et concerne 6'836 personnes qui se trouvent en dessous du seuil.

À l'échelle cantonale, le taux de risque de pauvreté s'élève à 14.8% et celui du taux de risque de pauvreté sévère à 10.0%.

Commentaire statistique

Les méthodologies n'étant pas strictement similaires, la comparaison entre les résultats obtenus pour la République et Canton du Jura et les résultats pour la Suisse en 2017 dans le cadre de l'enquête SILC de l'OFS est à prendre à titre informatif uniquement.

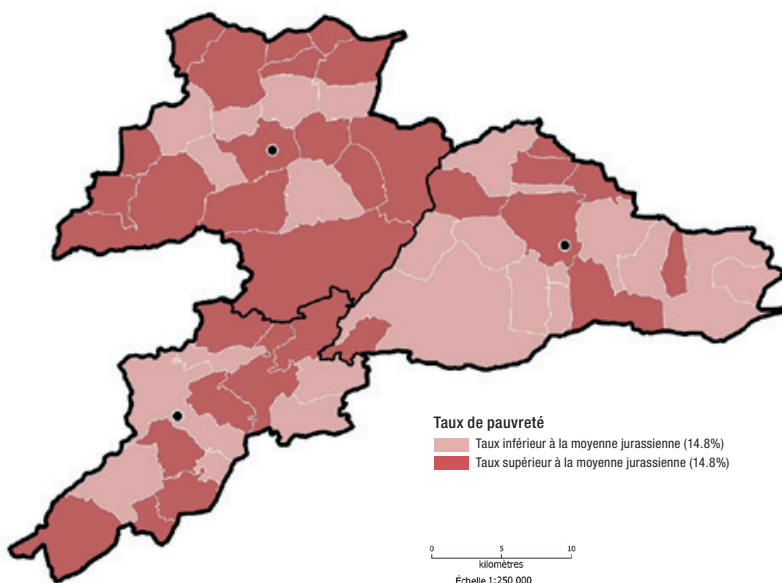
	2017	
	Taux de risque de pauvreté (en %)	Taux de risque de pauvreté sévère (en %)
Total		
Jura	14.8	10.0
Suisse [enquête SILC de l'OFS]	15.0	8.7
Jura		
Sexe		
Femmes	14.9	9.7
Hommes	14.8	10.2
Classe d'âge		
0 - 17 ans	16.2	11.5
18 - 24 ans	12.6	9.7
25 - 49 ans	14.4	10.9
50 - 64 ans	13.1	9.5
Plus de 65 ans	16.9	7.7
État civil		
Marié-e	13.6	8.2
Célibataire	15.6	11.6
Divorcé-e	16.9	11.9
Veuf, veuve	14.7	7.8
Type de ménage		
2 adultes avec 1 enfant	15.4	12.0
2 adultes avec 2 enfants	11.5	7.7
2 adultes avec 3 enfants ou plus	18.5	13.6
2 adultes de moins de 65 ans	12.8	9.6
2 adultes de plus de 65 ans	16.5	5.9
1 adulte de moins de 65 ans	21.5	17.2
1 adulte avec 1 enfant ou plus	28.4	19.3
1 adulte de plus de 65 ans	18.1	8.9
District		
District de Delémont	14.1	9.5
District de Porrentruy	16.4	11.0
District des Franches-Montagnes	14.0	9.2

Source(s) des données	Caisse de compensation du Jura, DFCS (section des bourses et prêts d'études), Registre cantonal des habitants, Service de l'action sociale, Service des contributions, Service de statistique du canton de Neuchâtel
Périodes d'observation / année(s)	2017
Comparabilité	République et Canton du Jura
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-02
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.13.04.03
Dernière mise à jour de l'indicateur	26.02.2021

1.3.3 Résultats des calculs du taux de risque de pauvreté et de pauvreté sévère selon la répartition géographique

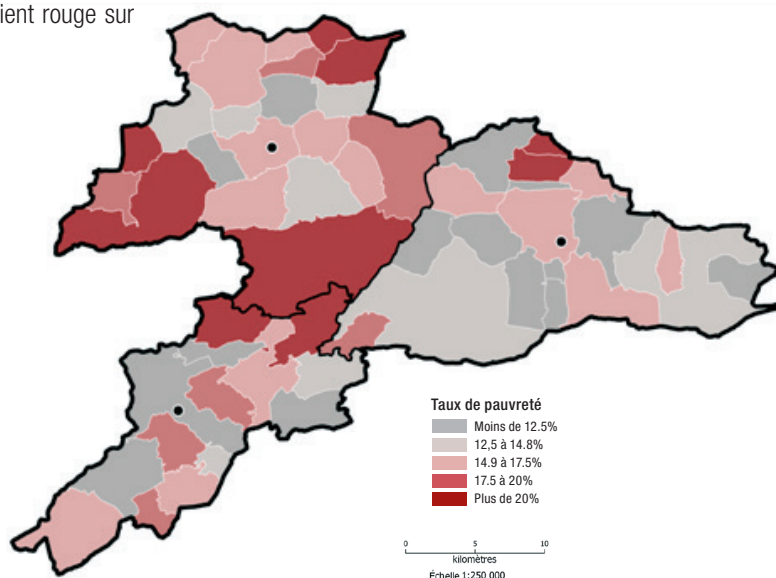
Le taux de risque de pauvreté varie sensiblement d'une commune à l'autre. Le district de Porrentruy est le seul des trois districts à avoir un taux de risque de pauvreté et de pauvreté sévère en dessus de la moyenne cantonale avec respectivement des taux de 16.4% et 11.0%.

Ces différences communales sont illustrées graphiquement dans les deux cartes ci-dessous. La carte 3 met en évidence les communes qui ont un taux de risque de pauvreté inférieur (en rouge clair) ou supérieur (en rouge foncé) à la moyenne cantonale de 14.8%. Sur les 53 communes que compte le canton du Jura, 26 d'entre elles ont un taux de risque de pauvreté inférieur à la moyenne cantonale.



Carte 3 – Taux de risque de pauvreté inférieur ou supérieur à la moyenne cantonale, par commune, République et Canton du Jura, 2017

La carte 4, quant à elle, met l'accent sur les communes qui ont un taux de risque de pauvreté supérieur au taux moyen du canton. En effet, plus le taux d'une commune est supérieur au taux moyen, plus cette commune devient rouge sur la carte.



Carte 4 – Taux de risque de pauvreté selon l'éloignement à la moyenne cantonale, par commune, République et Canton du Jura, 2017

1.4 Recours aux prestations sociales et indicateur de pauvreté RPT

Pour compléter et mettre en perspective les statistiques précédentes résultant du croisement des registres officiels et portant sur l'ensemble de la population jurassienne, les indicateurs suivants donnent un éclairage sur le recours aux prestations sociales visant à couvrir le minimum vital et comparent, là où c'est possible, la situation jurassienne aux valeurs moyennes à l'échelon suisse.

1.4.1 JU-RS-2021-03 | Taux d'aide sociale (en %)

	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'aide sociale (en %), total								
Jura	1.9	2.0	2.8	3.0	3.2	3.3	3.3	3.4
Suisse	3.2	3.0	3.2	3.3	3.3	3.2	3.2	3.2
Jura								
Sexe								
Hommes	1.9	2.1	3.0	3.1	3.3	3.4	3.4	3.5
Femmes	1.8	1.9	2.7	2.9	3.1	3.2	3.2	3.3
Classe d'âge								
0-17 ans	2.2	2.3	3.9	4.1	4.4	4.5	4.6	5.2
18-25 ans	3.1	3.5	3.3	3.6	3.1	3.4	3.4	3.3
26-35 ans	2.2	2.4	4.3	4.5	5.1	4.7	4.6	4.8
36-45 ans	2.3	2.2	3.6	3.9	4.2	4.4	4.3	4.7
46-55 ans	2.0	2.1	3.3	3.6	3.9	4.0	4.0	3.9
56-64 ans	1.4	1.8	2.4	2.6	2.9	3.4	3.3	3.1
65 ans et plus	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Selon la nationalité								
Suisses	1.2	1.4	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.1
Étrangers	5.3	5.9	8.1	8.8	9.3	9.7	9.7	11.1

Signification de l'indicateur	Taux d'aide sociale (en %) selon le sexe, la catégorie d'âge et la nationalité, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.
Source(s) des données	OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS); Aide sociale économique (ASE)
Périodes d'observation / année(s)	2005, 2010, 2015-2020
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse (pour le taux global uniquement)
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-03
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.13.03.04, JU-T.13.03.05
Dernière mise à jour de l'indicateur	20.12.2021

1.4.2 JU-RS-2021-04 | Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale

	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénéficiaires de l'aide sociale, total								
Jura	1'308	1'408	2'061	2'203	2'350	2'415	2'406	2'516
Suisse	237'495	231'046	265'626	273'273	278'345	274'194	271'419	272'100
Jura								
Sexe								
Hommes	643	728	1'061	1'126	1'211	1'239	1'225	1'277
Femmes	631	679	997	1'075	1'137	1'175	1'180	1'238
Sans indication	34	()	()	()	()	()	()	()
Classe d'âge								
0-17 ans	336	359	544	574	604	612	626	710
18-25 ans	205	238	243	269	234	253	247	241
26-35 ans	219	244	359	380	439	405	409	426
36-45 ans	236	234	333	354	373	384	370	407
46-55 ans	181	198	365	395	425	437	427	413
56-64 ans	88	119	201	218	251	298	296	285
65 ans et plus	13	12	16	13	23	26	27	30
Sans indication	30	()	()	()	()	()	()	()
Selon la nationalité								
Suisses	702	875	1'220	1'281	1'355	1'372	1'356	1'307
Étrangers	434	512	819	912	993	1'041	1'041	1'202
Sans indication	172	21	22	10	()	()	9	7

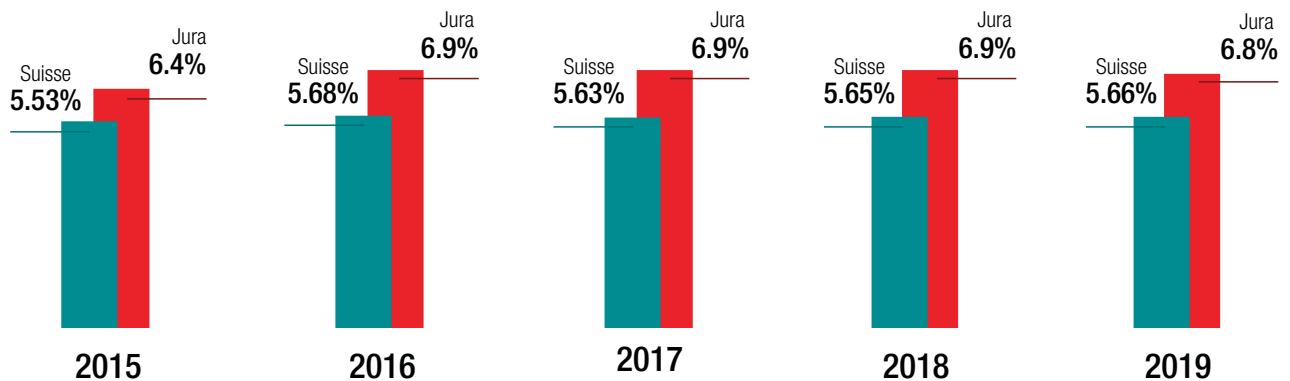
Signification de l'indicateur	Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale selon le sexe, la catégorie d'âge et la nationalité, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.
Source(s) des données	OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS); Aide sociale économique (ASE)
Périodes d'observation / année(s)	2005, 2010, 2015-2020
Commentaire statistique	() : Pour des raisons de confidentialité, les données en dessous de 6 personnes ne sont pas communiquées.
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse (pour le nombre global uniquement)
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-04
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.13.03.02, JU-T.13.03.03
Dernière mise à jour de l'indicateur	20.12.2021

1.4.3 JU-RS-2021-05 | Taux et nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires mensuelles (PC)

	Type d'assurance	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Jura												
Nombre de bénéficiaires PC ^{a)} , par type d'assurance	AV	2'371	2'413	2'348	2'431	2'515	2'660	2'787	2'801	2'929	3'003	2929
	AS	40	48	40	44	48	44	46	50	42	41	44
	AI	1'162	1'174	1'161	1'192	1'200	1'224	1'259	1'256	1'299	1'335	1327
Taux de PC : part des rentiers touchant des PC en % ^{b)} , par type d'assurance	AV	17.4	17.4	16.7	16.8	16.9	17.4	17.9	17.7	18.1	18.2	17.6
	AS	6.9	8.5	6.9	8.0	8.6	7.6	8.1	9.2	8.0	8.1	8.9
	AI	36.9	37.9	38.0	39.5	41.2	43.0	45.3	45.5	47.3	49.4	49.3
Suisse												
Taux de PC : part des rentiers touchant des PC en % ^{b)} , par type d'assurance	AV	11.8	12.1	12.2	12.2	12.4	12.5	12.5	12.5	12.5	12.7	12.7
	AS	7.0	7.4	7.7	7.9	8.3	8.6	8.9	9.0	9.1	9.3	9.3
	AI	38.4	40.0	41.3	42.7	44.1	45.2	45.9	46.7	47.4	48.5	49.3

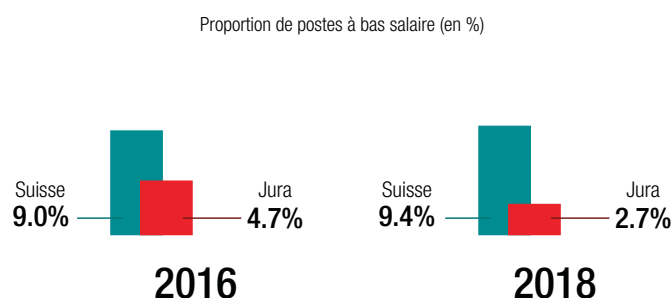
Signification de l'indicateur	Bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) par type d'assurance, et part des rentiers touchant une prestation complémentaire, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.
Source(s) des données	OFAS - Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
Périodes d'observation / année(s)	2010-2020
Commentaire statistique	<p>a) la population adulte qui déclare une prestation complémentaire en décembre de l'année de référence</p> <p>b) les rentiers en Suisse avec PC et les rentiers actifs en Suisse en décembre de l'année de référence</p> <p>AV : assurance-vieillesse</p> <p>AS : assurance-survivants</p> <p>AI : assurance-invalidité</p> <p>Selon la source des données utilisée (fédérale ou cantonale), les chiffres jurassiens relatifs aux PC peuvent être légèrement différents.</p>
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-05
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.13.01.05
Dernière mise à jour de l'indicateur	22.06.2021

1.4.4 JU-RS-2021-06 | Indicateur de pauvreté RPT (ARMIN), en %



Signification de l'indicateur	Chiffres jurassiens et moyenne suisse relatifs à l'indicateur de pauvreté RPT (ou ARMIN).
Source(s) des données	OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale
Périodes d'observation / année(s)	2015, 2016, 2017, 2018, 2019
Commentaire statistique	<p>L'indicateur de pauvreté RPT recense approximativement la part de la population bénéficiant d'au moins une prestation d'aide sociale au sens large (aide sociale économique, avances sur pensions alimentaires, prestations complémentaires AVS/AI, aide cantonale aux personnes âgées ou invalides (si existant), aide cantonale liée aux besoins en cas de chômage, allocations cantonales de maternité et allocations d'entretien pour familles avec enfants, allocation cantonale de logement).</p> <p>L'indicateur de pauvreté 2019 détermine les versements de la péréquation financière pour l'année 2022.</p> <p>Pour la République et Canton du Jura, les prestations suivantes relatives à l'aide sociale au sens large sont prises en considération dans le cadre de ce calcul : les prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC), l'aide aux chômeurs, les avances sur pensions alimentaires (AVAP) et l'aide sociale.</p>
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-06
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.13.04.01
Dernière mise à jour de l'indicateur	28.09.2021

1.5 JU-RS-2021-07 | Proportion de postes à bas salaires et de personnes occupant des postes à bas salaires dans le secteur privé



Proportion de personnes occupant des postes à bas salaire (en %)

	2016	2018
Suisse, Total	10.8	11.0
Sexe		
Hommes	6.6	7.0
Femmes	16.0	16.0
Jura, Total	5.4	3.4
Sexe		
Hommes	3.6	2.1
Femmes	7.8	5.1
Groupe d'âges		
Moins de 20 ans	()	()
20 - 29 ans	6.2	5.3
30 - 39 ans	5.3	2.3
40 - 49 ans	4.6	2.5
50 - 64/65 ans	4.8	3.4
Plus de 64/65 ans	()	()
Formation		
Haute école universitaire (UNI, EPF)	()	()
Haute école spécialisée (HES), HEP	()	()
Formation professionnelle supérieure, écoles supérieures	()	()
Brevet d'enseignement	()	()
Maturité	()	()
Apprentissage complet (CFC)	3.3	2.7
Formation acquise en entreprise	9.4	()
Sans formation prof. complète	12.6	6.3

Signification de l'indicateur	Proportion de postes à bas salaires et de personnes occupant des postes à bas salaire dans le secteur privé (secteurs secondaire et tertiaire), dans la République et Canton du Jura et en Suisse.
Source(s) des données	OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires 2016 et 2018
Périodes d'observation / année(s)	2016, 2018
Taille des échantillons	Suisse : 1'270'773 salariés et 33'973 entreprises (2016) ; 1'416'409 salariés et 32'526 entreprises (2018). République et Canton du Jura : 8'351 salariés et 643 entreprises (2016) ; 9'462 salariés et 633 entreprises (2018).
Commentaire statistique	<p>Par «bas salaire», on entend un salaire correspondant <u>aux deux tiers du salaire brut médian standardisé</u> (durée de travail standardisée à 40 heures par semaine) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaire mensuel brut médian pour la Suisse : 6'236 CHF (2016) ; 6'248 CHF (2018) ; - Salaire mensuel brut médian pour le Jura : 5'397 CHF (2016) ; 5'440 CHF (2018). <p>Bien que les bases de calcul soient comparables, les structures des échantillons peuvent différer et influencer significativement les résultats.</p> <p>Plusieurs valeurs (haute école universitaire, maturité, apprentissage complet (CFC), etc.) ne sont pas publiées pour des raisons de la protection des données (moins de 60 personnes salariées et 5 entreprises).</p>
Exemples de lecture	En 2018, dans le Jura, 5.1% des femmes occupent des postes à bas salaire dans le secteur privé (rémunération mensuelle inférieure à 3'627 CHF, soit les 2/3 de 5'440 CHF).
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-07
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.03.03.11, JU-T.03.03.12
Dernière mise à jour de l'indicateur	11.03.2021

1.6 Conditions de vie matérielles et sécurité économique

1.6.1 JU-RS-2021-08 | Revenu équivalent net

		Nombre de contribuables	Moyenne, en CHF	Médiane, en CHF	Coefficient de Gini
2010	Jura	32'404	47'892	42'333	0.26
	Suisse	3'736'928	59'378	48'056	0.33
2011	Jura	28'404	50'252	45'700	0.26
	Suisse	3'425'351	63'108	51'000	0.34
2012	Jura	28'464	50'639	46'067	0.26
	Suisse	3'468'248	62'325	51'300	0.33
2013	Jura	28'933	51'033	46'400	0.26
	Suisse	3'526'860	62'849	51'600	0.33
2014	Jura	29'625	51'573	46'867	0.26
	Suisse	3'575'412	63'809	51'933	0.34
2015	Jura	29'880	52'223	46'900	0.27
	Suisse	3'631'881	63'856	52'100	0.34
2016	Jura	30'308	52'226	47'667	0.26
	Suisse	3'682'793	64'591	53'000	0.33
2017	Jura	30'738	52'264	47'700	0.26
	Suisse	3'731'464	65'139	53'133	0.34
2018	Jura	31'393	53'004	48'208	0.26
	Suisse	3'791'548	65'576	53'467	0.34

Signification de l'indicateur

Revenu équivalent net (moyenne et médiane, en francs suisses) et coefficient de Gini, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.

Source(s) des données

Administration fédérale des contributions

Périodes d'observation / année(s)

2010-2018

Commentaire statistique

Par revenu équivalent net, on entend le revenu net de chaque ménage (revenu imposable auquel sont rajoutées les déductions fiscales pour enfants ou personnes nécessiteuses à charge, pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne et pour double activité des conjoints) divisé par un facteur d'équivalence.

Un facteur d'équivalence de 1 est considéré pour les personnes seules et de 1.5 pour les couples de personnes mariées; à ces nombres est encore ajouté un montant de 0.3 par enfant ou par personne nécessiteuse à charge du contribuable. Dès lors, par exemple, le revenu équivalent net d'un ménage de personnes mariées avec deux enfants à charge est égal au revenu net du ménage divisé par 2.1 (1.5+0.3+0.3).

Le coefficient de Gini des revenus est une grandeur qui mesure l'inégalité des revenus. Plus il est élevé, plus la répartition des revenus est inégalitaire. Il est compris entre 0 (tous les revenus égaux) et 1 (tous les revenus sont nuls sauf un).

Comparabilité

République et Canton du Jura et Suisse

Numéro de référence RS 2021

JU-RS-2021-08

Numéro(s) de référence STAT JU

JU-T.18.02.04

Dernière mise à jour de l'indicateur

04.11.2021

1.6.2 JU-RS-2021-09 | Revenu imposable, quotient P80/P20 et Indice de Gini

	Moyenne du revenu imposable, en CHF		Quotient P80/P20	Indice de Gini	1 ^{er} centile	5 ^{ème} centile	20 ^{ème} centile	50 ^{ème} centile (médiane)	80 ^{ème} centile	95 ^{ème} centile	99 ^{ème} centile
	Jura	Suisse									
2010	Jura	56'527	2.358	0.318	14'000	20'100	30'700	47'100	72'400	114'500	197'200
	Suisse	71'565	2.575	0.392							
2011	Jura	58'654	2.503	0.324	17'700	20'600	30'600	48'900	76'600	120'900	209'100
	Suisse	75'847	2.680	0.408							
2012	Jura	59'108	2.521	0.325	17'800	20'700	30'700	49'000	77'400	121'900	215'200
	Suisse	74'542	2.687	0.396							
2013	Jura	59'338	2.513	0.324	17'800	20'900	31'000	49'300	77'900	122'400	216'300
	Suisse	75'198	2.683	0.397							
2014	Jura	59'986	2.519	0.325	17'500	20'800	31'200	49'900	78'600	124'500	217'000
	Suisse	76'647	2.681	0.403							
2015	Jura	60'630	2.527	0.334	17'500	20'700	31'100	49'600	78'600	124'450	220'300
	Suisse	76'593	2.706	0.401							
2016	Jura	60'649	2.528	0.323	17'600	20'800	31'600	50'800	79'900	125'900	220'100
	Suisse	77'581	2.695	0.397							
2017	Jura	60'705	2.535	0.323	17'500	20'800	31'600	50'700	80'100	126'000	225'000
	Suisse	78'338	2.701	0.401							
2018	Jura	61'674	2.538	0.327	17'800	20'800	32'000	51'400	81'200	126'500	219'600
	Suisse	78'338	2.713	0.402							

Signification de l'indicateur

Moyenne du revenu imposable (en francs suisses) et indicateurs d'inégalité (Quotient P80/P20 et Indice de Gini), dans la République et Canton du Jura et en Suisse.

Source(s) des données

Administration fédérale des contributions

Périodes d'observation / année(s)

2010-2018

Commentaire statistique

Les centiles indiquent le maximum observé du revenu imposable pour une certaine tranche de la population, ordonnée du plus petit revenu au plus grand.

Le quotient P80/P20 correspond au ratio entre le 80^{ème} et le 20^{ème} centile.

L'indice de Gini est un indicateur global d'inégalité contenu entre 0 et 1. Une valeur de 0 signifierait une égalité de revenu parfaite entre tous et une valeur de 1 indiquerait que personne n'a de revenu sauf un individu (extrême inégalité).

Exemples de lecture

Le 5^{ème} centile de l'année 2018 se monte à CHF 20'800. Cela signifie que pour cette année-là, les 5% les plus pauvres avaient un revenu imposable de CHF 20'800 ou moins.

Concernant le Quotient P80/P20, on peut voir que pour l'année 2018, le revenu imposable de 80% de la population représente 2,538 fois de celui des 20% les plus pauvres.

Comparabilité

République et Canton du Jura et Suisse

Numéro de référence RS 2021

JU-RS-2021-09

Numéro(s) de référence STAT JU

JU-T.18.02.05

Dernière mise à jour de l'indicateur

04.11.2021

1.6.3 JU-RS-2021-10 | Part de contribuables par classes de fortune nette (en %)

Contribuables par classes de fortune nette (en milliers de francs suisses), en %

		Aucune fortune	de 1 à 50	de 50 à 100	de 100 à 200	de 200 à 500	de 500 à 1'000	de 1'000 à 2'000	de 2'000 à 3'000	de 3'000 à 5'000	de 5'000 à 10'000	10'000 et plus
2010	Jura	40.77	25.30	8.89	10.06	10.51	3.03	0.97	0.19	0.12	0.10	0.07
	Suisse	23.53	30.72	9.72	10.33	12.60	6.30	2.93	0.79	0.54	0.33	0.21
2011	Jura	40.51	25.63	8.85	9.91	10.53	3.10	0.97	0.22	0.14	0.07	0.07
	Suisse	25.55	30.69	9.66	10.23	12.57	6.37	3.01	0.82	0.55	0.33	0.21
2012	Jura	40.66	25.35	8.86	9.80	10.48	3.24	1.03	0.25	0.18	0.09	0.07
	Suisse	25.24	30.73	9.64	10.19	12.59	6.47	3.12	0.86	0.59	0.35	0.24
2013	Jura	40.27	25.64	8.86	9.68	10.50	3.25	1.12	0.28	0.20	0.11	0.09
	Suisse	24.94	30.90	9.54	10.08	12.58	6.56	3.23	0.91	0.62	0.38	0.26
2014	Jura	39.98	25.77	8.67	9.72	10.42	3.50	1.17	0.35	0.23	0.12	0.09
	Suisse	24.73	30.86	9.50	10.03	12.59	6.65	3.34	0.94	0.66	0.41	0.28
2015	Jura	39.77	25.69	8.95	9.50	10.45	3.61	1.25	0.32	0.25	0.11	0.10
	Suisse	24.53	30.94	9.49	10.00	12.60	6.73	3.39	0.96	0.67	0.42	0.28
2016	Jura	39.26	25.93	8.87	9.52	10.27	3.71	1.27	0.35	0.24	0.12	0.10
	Suisse	23.93	31.12	9.54	10.03	12.67	6.82	3.46	0.99	0.70	0.43	0.30
2017	Jura	39.48	26.12	8.96	9.36	10.27	3.67	1.30	0.38	0.24	0.12	0.10
	Suisse	23.48	31.06	9.53	10.02	12.77	6.98	3.60	1.04	0.74	0.47	0.32
2018	Jura	39.05	26.45	9.03	9.42	10.25	3.70	1.30	0.34	0.25	0.11	0.10
	Suisse	23.58	31.05	9.50	9.97	12.76	6.99	3.60	1.04	0.73	0.46	0.32

Signification de l'indicateur	Répartition des contribuables en fonction de leur fortune nette (en %), dans la République et Canton du Jura et en Suisse.
Source(s) des données	Administration fédérale des contributions
Périodes d'observation / année(s)	2010-2018
Commentaire statistique	Par fortune, on entend la fortune nette d'un point de vue fiscal, en francs suisses. Par « aucune fortune », on entend donc une fortune nette égale ou inférieure à zéro.
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-10
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.18.02.03
Dernière mise à jour de l'indicateur	04.11.2021

1.7 Conclusion intermédiaire

Evidemment, le premier enseignement à retirer des premiers chiffres ci-avant est l'ampleur du phénomène dans le Jura. Quelle que soit la méthode utilisée, on obtient confirmation des valeurs calculées dans le précédent rapport, à savoir que la pauvreté touche environ 10% de la population jurassienne, soit un peu plus que les valeurs de 7-8% qui sont souvent relevées au niveau suisse. La mise en perspective des différentes bases de données et des différents relevés statistiques montre toutefois une image contrastée en fonction de certaines caractéristiques. On identifiera à cet égard trois catégories qui nécessitent une attention particulière :

Premièrement, les familles monoparentales qui présentent un taux de risque de pauvreté (28.4%) ou un risque de pauvreté sévère (19.3%) doublé par rapport à la moyenne cantonale (respectivement 14.8% et 10.0%). Cette catégorie de la population est également et notoirement surreprésentée parmi les bénéficiaires de l'aide sociale.

Deuxièmement, et même si les données à ce propos restent parcellaires, le fait que la proportion de personnes de nationalité étrangère au bénéfice de l'aide sociale soit plus de quatre fois plus élevée que le taux pour les personnes suisses inter-pelle. Cet écart est largement supérieur aux valeurs suisses (11.1% pour la population étrangère et 2.1% pour la population suisse).

Finalement, les femmes sont largement surreprésentées dans les postes à bas salaire et sont très majoritairement concernées dans la thématique des familles monoparentales dont il est question ci-dessus.

Au-delà de cette approche par catégorie de personnes, on peut s'étonner que le taux de pauvreté absolue de 14.8% soit environ quatre fois supérieur au taux d'aide sociale. Si certains biais de méthode expliquent une partie de cette différence, notamment le fait que la situation de fortune ne soit pas prise en compte, il semble acquis que de nombreuses Jurassiennes et de nombreux Jurassiens auraient droit à des prestations sociales et n'y accèdent pas. Insuffisance de connaissances, manque d'information ou encore opacité des dispositifs administratifs, les raisons sont probablement multiples et devront faire l'objet de recherches spécifiques de mesures ad hoc.

De plus, comme déjà relevé dans le rapport précédent, les indicateurs ci-avant montrent que la population jurassienne ne dispose, dans sa grande majorité, que de réserves financières très limitées qui ne lui permettent pas de faire face et d'absorber des pertes de revenu soudaines.

2 INDICATEURS SOCIAUX COMPLEMENTAIRES

La partie 2 du présent rapport propose une mise en perspective d'éléments connexes au phénomène pauvreté qui en sont communément la cause ou la résultante. Dans cette édition, le périmètre de cette mise en perspective a été limité aux thématiques de l'activité productive, de l'éducation, de la formation (sous-partie 2.1) et de la santé au sens large (sous-partie 2.2).

2.1 Indicateurs relatifs à l'activité productive, à l'éducation et à la formation

Sans surprise, dans un environnement social et économique où la principale source de revenu est l'exercice d'une activité professionnelle, la pauvreté dépend du statut des personnes sur le marché du travail. Pour cette raison, nous relevons ci-après des indicateurs clés en lien avec le chômage, les salaires, l'éducation et la formation.

2.1.1 JU-RS-2021-11 | Statut sur le marché du travail de la population résidante permanente de 15 ans et plus (2020)

	Jura			Suisse		
	Total	(en %)	IC ± (en %)	Total	(en %)	IC ± (en %)
Total	61'505	100	0.6	7'187'715	100	0.0
Personnes actives occupées à plein temps (90-100%)	22'741	37.0	5.9	2'958'328	41.2	0.5
Personnes actives occupées à temps partiel I (70-89%)	3'481	5.7	18.0	475'042	6.6	1.4
Personnes actives occupées à temps partiel II (50- 69%)	4'218	6.9	16.5	433'241	6.0	1.5
Personnes actives occupées à temps partiel III (moins de 50%)	2'769	4.5	20.6	459'944	6.4	1.4
Personnes au chômage	2'637	4.3	22.9	271'410	3.8	1.9
Personnes sans activité professionnelle en formation	4'600	7.5	16.5	434'045	6.0	1.5
Femmes/hommes au foyer	2'136	3.5	23.9	281'129	3.9	1.9
Rentiers/rentières (AVS, AI)	17'273	28.1	7.3	1'691'398	23.5	0.7
Autres personnes sans activité professionnelle	(1'652)	(2.7)	(28.6)	183'178	2.5	2.4

Signification de l'indicateur	Nombre de personnes actives et non actives de 15 ans et plus dans la République et Canton du Jura et en Suisse.
Source(s) des données	OFS - Relevé structurel
Périodes d'observation / année(s)	2020
Taille des échantillons	Suisse : 269'219 observations. République et Canton du Jura : 1'844 observations.
Commentaire statistique	Par personne active ou non active, on entend une personne de la population résidante permanente âgée de 15 ans révolus ou plus et vivant dans un ménage privé. Les diplomates, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif ne sont pas pris en compte. La proportion de personnes actives dans le Jura est estimée à 58,8% et à 64,5% au niveau suisse. Les données sont issues d'une enquête par sondage et sont donc entachées d'un intervalle de confiance. Lorsque les données extrapolées sont basées sur 5 à 49 observations (chiffres entre parenthèses), le résultat est à interpréter avec beaucoup de précaution, au même titre que les pourcentages globaux en raison des intervalles de confiance (IC).
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-11
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.03.01.02
Dernière mise à jour de l'indicateur	24.01.2022

2.1.2 JU-RS-2021-12 | Niveau de rémunération dans le secteur privé (en CHF)

	2018			2016		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Salaire mensuel brut médian (secteur privé), en CHF						
Jura	5'441	4'823	5'756	5'397	4'727	5'746
Suisse	6'248	5'651	6'600	6'235	5'632	6'593
Jura						
Secteur d'activité						
Secteur secondaire	5'479	4'617	5'835	5'471	4'549	5'812
Secteur tertiaire	5'403	5'107	5'608	5'307	5'036	5'555
Classe d'âge						
Moins de 20 ans	3'959	()	()	()	()	()
20 - 29 ans	4'713	4'465	4'862	4'749	4'451	4'849
30 - 39 ans	5'515	4'927	5'742	5'467	4'827	5'611
40 - 49 ans	5'755	5'090	6'190	5'706	4'806	6'180
50 - 64/65 ans	5'915	5'010	6'423	5'782	4'812	6'249
Plus de 64/65 ans	()	()	()	()	()	()
Nationalité						
Suisses	5'859	5'256	6'290	5'790	5'092	6'218
Étrangers	4'970	4'345	5'324	4'952	4'347	5'301
Formation						
Haute école universitaire (UNI, EPF)	8'513	7'805	9'276	7'901	7'066	()
Haute école spécialisée (HES), HEP	7'865	7'203	8'160	7'268	6'334	7'695
Formation professionnelle supérieure, école supérieure	7'129	()	7'648	6'903	6'797	7'013
Brevet d'enseignement	5'498	()	5'800	()	()	()
Maturité	5'690	5'254	5'790	5'633	5'182	6'137
Apprentissage complet (CFC)	5'470	5'000	5'705	5'504	4'981	5'752
Formation acquise en entreprise	4'865	4'501	5'103	4'877	4'448	5'333
Sans formation prof. complète	4'475	4'253	4'906	4'498	4'260	4'950

Signification de l'indicateur

Salaire mensuel brut (médiane, en francs suisses) dans le secteur privé, selon le sexe, le secteur d'activité, la classe d'âge, la nationalité et la formation, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.

Source(s) des données

OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires 2016 et 2018

Périodes d'observation / année(s)

2016, 2018

Taille des échantillons

Suisse : 1'270'773 salariés et 33'973 entreprises (2016) ; 1'416'409 salariés et 32'526 entreprises (2018).
République et Canton du Jura : 8'351 salariés et 643 entreprises (2016) ; 9'462 salariés et 633 entreprises (2018).

Commentaire statistique

L'absence de chiffre (parenthèse) peut signifier qu'il n'y a pas de données disponibles, qu'il n'y a pas assez de données dans l'échantillon ou que le coefficient de variation est supérieur à 5% (valeur incertaine sur le plan statistique).

Par médiane, on entend une valeur centrale telle que la moitié des effectifs se situe au-dessus, l'autre moitié au-dessous.

Comparabilité

République et Canton du Jura et Suisse

Numéro de référence RS 2021

JU-RS-2021-12

Numéro(s) de référence STAT JU

JU-T.03.03.01 à JU-T.03.03.07

Dernière mise à jour de l'indicateur

21.04.2020

2.1.3 JU-RS-2021-13 | Taux de chômage (en %)

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Jura	Suisse	Jura	Suisse	Jura	Suisse	Jura	Suisse	Jura	Suisse	Jura	Suisse	Jura	Suisse
Total (en%)	4.0	3.2	4.6	3.3	4.7	3.1	3.8	2.5	3.4	2.3	4.7	3.1	4.9	3.0
Sexe														
Hommes	4.2	3.3	4.8	3.5	4.8	3.2	3.9	2.6	3.6	2.4	4.9	3.3	5.0	3.1
Femmes	3.8	3.0	4.5	3.1	4.5	2.9	3.6	2.5	3.2	2.2	4.5	3.0	4.7	2.8
Classe d'âge														
15-24 ans	4.8	3.4	5.6	3.4	5.3	3.2	4.0	2.5	3.9	2.2	6.1	3.2	5.0	2.5
25-49 ans	4.1	3.4	4.7	3.6	4.9	3.3	3.9	2.7	3.5	2.5	5	3.7	5.2	3.1
50-64 ans	3.7	2.8	4.3	3.1	4.2	2.8	3.6	2.4	3.1	2.2	3.8	2.8	4.5	3.0
Nationalité														
Suisses	3.1	2.3	3.5	2.4	3.7	2.3	3	1.9	2.7	1.7	3.8	2.3	4.0	2.1
Étrangers	9.4	5.8	10.6	6.0	9.3	5.3	7.5	4.4	7.1	4.0	9.2	5.5	9.6	5.3

Signification de l'indicateur

Taux de chômage annuel moyen, selon le sexe, la classe d'âge et la nationalité dans la République et Canton du Jura et en Suisse.

Source(s) des données

Service de l'économie et de l'emploi (SEE), SECO

Périodes d'observation / année(s)

2015-2021

Commentaire statistique

L'indicateur rend compte du flux de personnes inscrites à l'ORP traversant un épisode de chômage. Ses variations sont représentatives et dépendantes de la conjoncture et de ses fluctuations.

Dans la République et Canton du Jura, le dispositif en place dans ce contexte favorise l'enregistrement des chômeurs à l'Office régional de placement (ORP), même sans droit à l'assurance-chômage (guichet unique pour la recherche de personnel). D'autres cantons suisses focalisent l'action de leurs ORP essentiellement sur les bénéficiaires de l'assurance-chômage. Cette différence de stratégie explique en partie pourquoi la République et Canton du Jura affiche un taux de chômage aussi élevé par rapport à la moyenne nationale (+60% en 2021).

Comparabilité

République et Canton du Jura et Suisse (sous réserve du commentaire statistique ci-dessus)

Numéro de référence RS 2021

JU-RS-2021-13

Numéro(s) de référence STAT JU

JU-T.03.02.03

Dernière mise à jour de l'indicateur

01.02.2022

2.1.4 JU-RS-2021-14 | Nombre et flux de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Jura	Suisse	Jura	Suisse	Jura	Suisse	Jura	Suisse	Jura	Suisse	Jura	Suisse
Demandeurs d'emploi (DE) ^{a)}	2'167	200'973	2'415	211'097	2'465	206'148	2'062	191'009	1'850	181'798	2'361	230'017
Dont chômeurs ^{b)}	1'485	142'810	1'695	149'317	1'693	143'142	1'366	118'103	1'242	106'932	1'715	145'720
Part des chômeurs de longue durée ^{c)}	21.9	15.2	23.3	16.1	26.3	16.3	24	15.2	20.6	13.3	18.9	14.6
Dont bénéficiaires d'indemnités ^{d)}	1'190	138'344	1'336	147'408	1'333	144'103	1'102	132'172	956	125'220	1'356	160'640
<i>En rapport aux DE</i>	54.9	68.8	55.3	69.8	54.1	69.9	53.4	69.2	51.7	68.9	57.4	69.8
Dont bénéficiaires d'aide-sociale ^{e)}	-	-	329	-	352	-	264	-	225	-	246	-
<i>En rapport aux DE</i>	-	-	13.6	-	14.3	-	12.8	-	12.2	-	10.4	-
Flux												
Inscriptions ou réinscriptions à l'ORP	2'759	320'995	2'951	323'369	2'951	318'651	2'532	307'660	2'581	304'971	3'029	367'712
Fermures de dossier	2'512	304'712	2'702	320'165	3'064	330'046	3'026	321'728	2'602	309'966	2'265	300'349
Arrivées en fin de droit ^{f)}	344	36'914	379	38'893	369	38'623	325	34'554	305	31'290	100	13'881

Signification de l'indicateur

Nombre et flux de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP, selon divers attributs de situation envers le marché du travail et l'assurance-chômage, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.

Source(s) des données

Service de l'économie et de l'emploi (SEE), SECO

Périodes d'observation / année(s)

2015-2020

Commentaire statistique

- a) Tout demandeur d'emploi inscrit à l'ORP (moyenne annuelle), chômeur et non chômeur
- b) Chômeurs uniquement (personne sans emploi et disponible à court terme pour le placement)
- c) Durée de chômage d'au moins 12 mois
- d) Demandeurs d'emploi mensuellement indemnisés par l'assurance-chômage
- e) Demandeurs d'emploi dont le ménage bénéficie de l'aide-sociale (en décembre)
- f) Assurés arrivés en fin de droit durant l'année

Comparabilité

République et Canton du Jura et Suisse

Numéro de référence RS 2021

JU-RS-2021-14

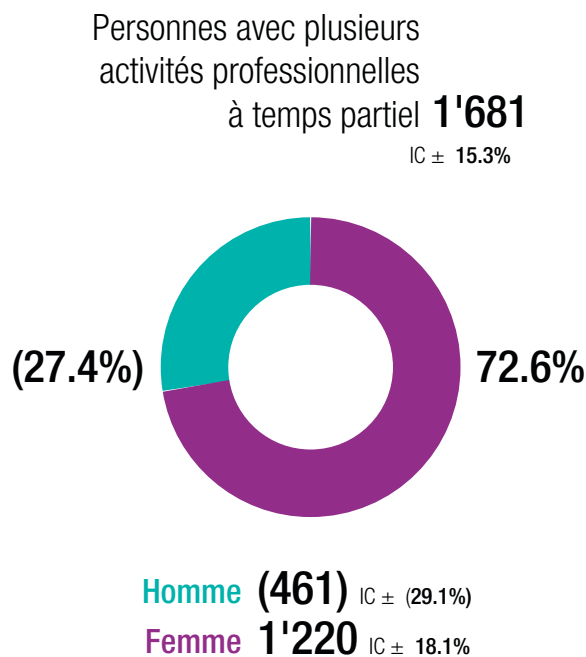
Numéro(s) de référence STAT JU

JU-T.03.02.04

Dernière mise à jour de l'indicateur

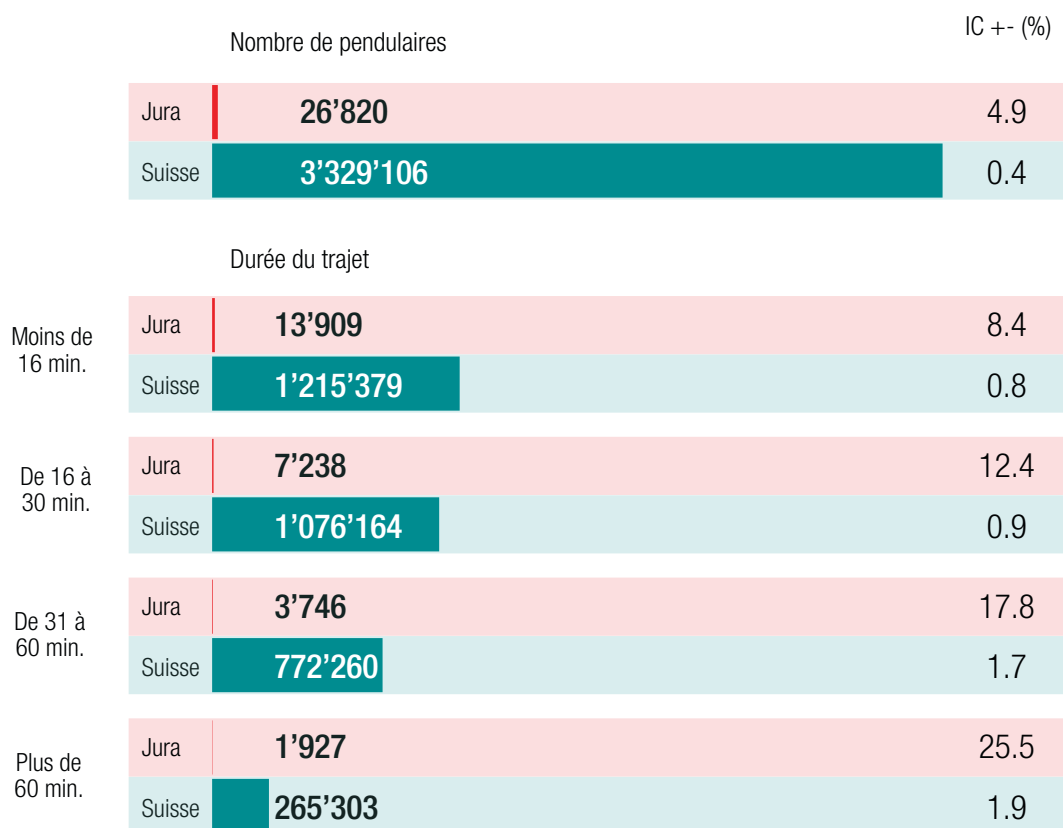
12.08.2021

2.1.5 JU-RS-2021-15 | Nombre de personnes avec plusieurs activités professionnelles à temps partiel (2019)



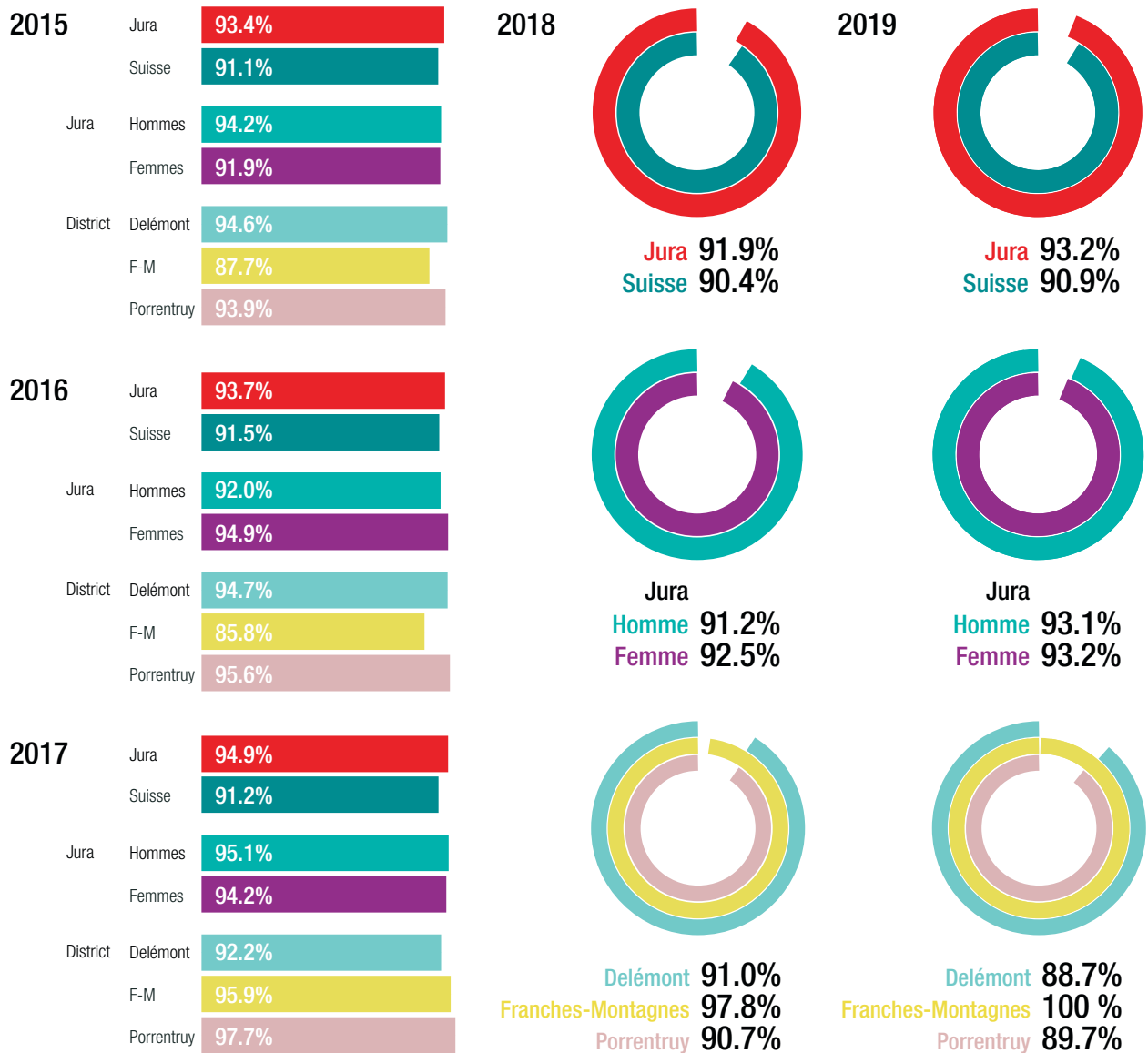
Signification de l'indicateur	Nombre de personnes avec plusieurs activités professionnelles à temps partiel en 2019*, selon le sexe, dans la République et Canton du Jura.
Source(s) des données	OFS - Relevé structurel
Périodes d'observation / année(s)	* Moyenne 2017-2019
Taille des échantillons	République et Canton du Jura 2017-2018 (données poolées) : 5'570 observations.
Commentaire statistique	<p>Par personne, on entend une personne de la population résidente permanente âgée de 15 ans révolus ou plus et vivant dans un ménage privé. Les diplomates, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif ne sont pas pris en compte.</p> <p>Les données sont issues d'une enquête par sondage et sont donc entachées d'un intervalle de confiance. Lorsque les données extrapolées sont basées sur 5 à 49 observations (chiffres entre parenthèses), le résultat est à interpréter avec beaucoup de précaution.</p> <p>En raison des changements méthodologiques apportés à partir de 2018 à la méthode de relevé, les données cumulées contiennent une rupture de série temporelle. Les chiffres sont donc à interpréter prudemment.</p>
Comparabilité	République et Canton du Jura
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-15
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.03.01.04
Dernière mise à jour de l'indicateur	23.03.2021

2.1.6 JU-RS-2021-16 | Nombre de pendulaires selon le temps nécessaire connu pour se rendre au travail (2020)



Signification de l'indicateur	Nombre de pendulaires et selon le temps nécessaire connu pour se rendre au travail, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.
Source(s) des données	OFS - Relevé structurel
Périodes d'observation / année(s)	2020
Taille des échantillons	Suisse : 269'219 observations. République et Canton du Jura : 1'844 observations.
Commentaire statistique	Par pendulaire, on entend une personne active occupée de 15 ans et plus ayant un lieu de travail fixe situé hors de son bâtiment d'habitation. N'en font donc pas partie les personnes travaillant à leur domicile et les actifs occupés qui n'ont pas de lieu de travail fixe (par ex. les représentants commerciaux).
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-16
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.11.02.02
Dernière mise à jour de l'indicateur	24.01.2022

2.1.7 JU-RS-2021-17 | Taux de première certification des jeunes (degré secondaire II)



Signification de l'indicateur

Taux de première certification des jeunes, selon le sexe et le district de résidence, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.

Source(s) des données

OFS - Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

Périodes d'observation / année(s)

2015-2019

Commentaire statistique

Par taux de certification, on entend la proportion de jeunes ayant passé par l'école obligatoire suisse qui obtiennent un premier titre du degré secondaire II dans le pays jusqu'à l'âge de 25 ans.

Comparabilité

République et Canton du Jura et Suisse

Numéro de référence RS 2021

JU-RS-2021-17

Numéro(s) de référence STAT JU

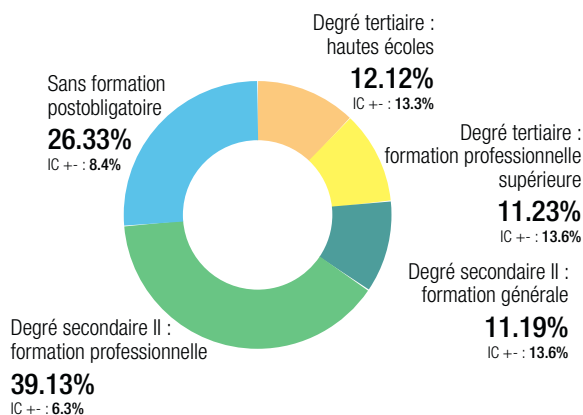
JU-T.15.04.05

Dernière mise à jour de l'indicateur

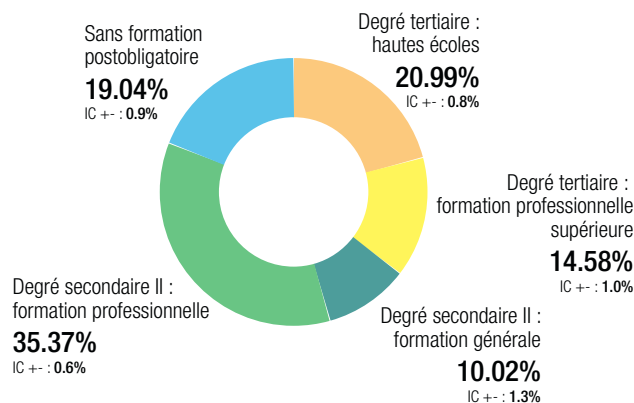
02.11.2021

2.1.8 JU-RS-2021-18 | Formation la plus élevée de la population résidente permanente de 25 ans et plus (2019)

Jura : 52'665 personnes IC ± : 1.8%



Suisse : 6'253'710 personnes IC ± : 0.1%



	Total		Sans formation postobligatoire		Degré secondaire II : formation professionnelle		Degré secondaire II : formation générale		Degré tertiaire : formation professionnelle supérieure		Degré tertiaire : hautes écoles	
	Nombre de personnes	IC ± (en %)	Nombre de personnes	IC ± (en %)	Nombre de personnes	IC ± (en %)	Nombre de personnes	IC ± (en %)	Nombre de personnes	IC ± (en %)	Nombre de personnes	IC ± (en %)
Jura												
Sexe												
Hommes	25'690	5.5	5'305	15.1	11'377	9.6	1'989	24.4	3'698	17.7	3'321	19.6
Femmes	26'975	4.9	8'562	11.1	9'237	10.5	3'902	17.0	2'214	22.7	3'060	19.1
Classe d'âge												
25-44	17'288	7.6	2'822	22.4	6'775	13.4	1'734	26.7	2'065	24.7	3'892	17.8
45-64	20'422	6.3	4'460	16.3	9'530	10.4	2'426	21.9	2'376	22.0	1'631	26.7
65 et plus	14'955	7.5	6'585	12.5	4'310	15.5	1'731	25.2	(1471)	(27.3)	(858)	(36.3)

Signification de l'indicateur

Population résidente permanente de 25 ans et plus selon la formation la plus élevée, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.

Source(s) des données

OFS - Relevé structurel

Périodes d'observation / année(s)

2019

Taille des échantillons

Suisse : 269'219 observations.
République et Canton du Jura : 1'844 observations.

Commentaire statistique

Les données sont issues d'une enquête par sondage et sont donc entachées d'un intervalle de confiance. Lorsque les données extrapolées sont basées sur 5 à 49 observations (chiffres entre parenthèses), le résultat est à interpréter avec beaucoup de précaution.

Comparabilité

République et Canton du Jura et Suisse

Numéro de référence RS 2021

JU-RS-2021-18

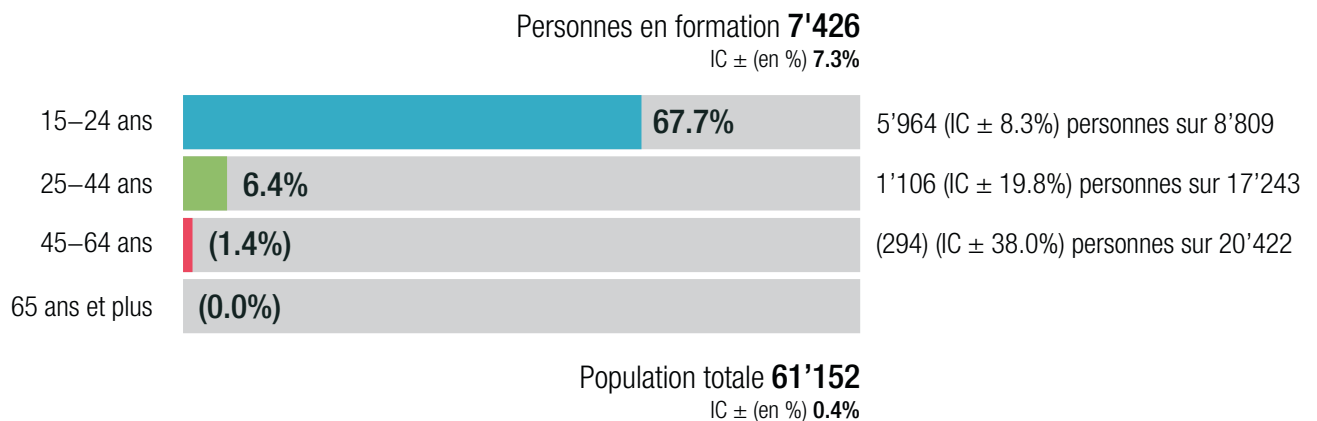
Numéro(s) de référence STAT JU

JU-T.15.04.03

Dernière mise à jour de l'indicateur

26.01.2021

2.1.9 JU-RS-2021-19 | Population résidante de 15 ans et plus en formation (2019)

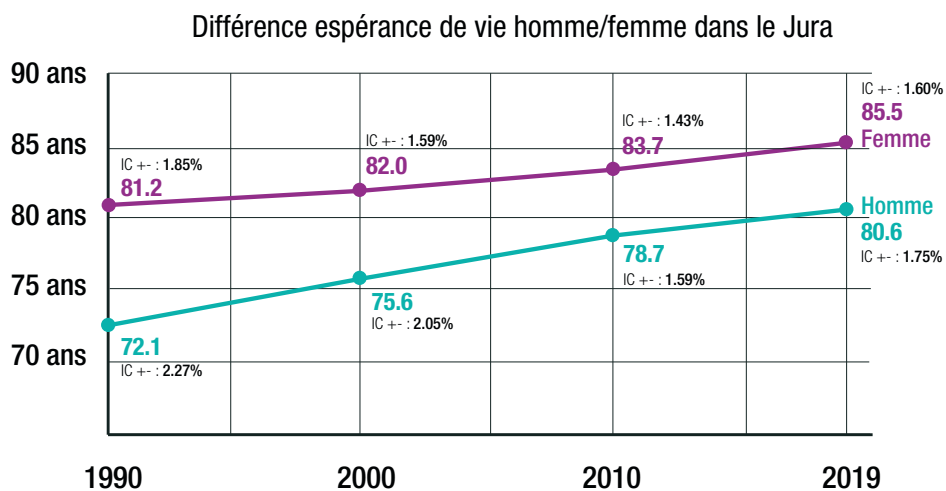
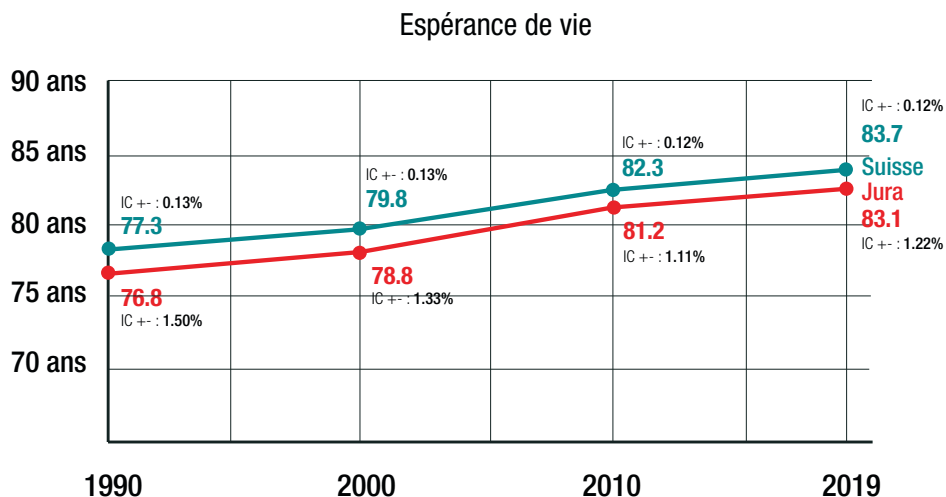


Signification de l'indicateur	Nombre de personnes en formation selon la classe d'âge en 2019*, dans la République et Canton du Jura.
Source(s) des données	OFS - Relevé structurel
Périodes d'observation / année(s)	*Moyenne 2017-2019
Taille des échantillons	République et Canton du Jura (données poolées) : 5'570 observations.
Commentaire statistique	<p>Par personne, on entend une personne de la population résidante permanente âgée de 15 ans révolus ou plus, vivant dans un ménage privé. Les diplomates, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif ne sont pas pris en compte.</p> <p>Par personne en formation, on entend une personne suivant, au moment de l'enquête, une formation reconnue (préapprentissage, séjour linguistique, formation professionnelle élémentaire ou initiale, maturité gymnasiale, maturité professionnelle, formation professionnelle supérieure avec brevet ou diplôme fédéral, école professionnelle supérieure, bachelor ou master universitaire, examen d'Etat, diplôme postgrade, doctorat, etc.).</p> <p>Les données sont issues d'une enquête par sondage et sont donc entachées d'un intervalle de confiance. Lorsque les données extrapolées sont basées sur 5 à 49 observations (chiffres entre parenthèses), le résultat est à interpréter avec beaucoup de précaution.</p> <p>En raison des changements méthodologiques apportés à partir de 2018 à la méthode de relevé, les données cumulées contiennent une rupture de série temporelle. Les chiffres sont donc à interpréter prudemment.</p>
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-19
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.15.04.04
Dernière mise à jour de l'indicateur	23.03.2021

2.2 Indicateurs relatifs à la santé

Les conditions sociales sont l'une des causes importantes de l'inégalité des chances en matière de santé. Pour cette raison, nous relevons ci-après des indicateurs clés en lien avec la santé en général.

2.2.1 JU-RS-2021-20 | Espérance de vie à la naissance



Signification de l'indicateur	Espérance de vie à la naissance selon le sexe, de 1990 à 2019, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.
Source(s) des données	OFS – Statistique des causes de décès (TU) et Statistique de la population et des ménages (STATPOP) [données traitées par l'OBSAN]
Périodes d'observation / année(s)	1990, 2000, 2010, 2019
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-20
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.14.03.02
Dernière mise à jour de l'indicateur	01.02.2022

2.2.2 JU-RS-2021-21 | Taux brut de mortalité (2018)

Taux standardisés pour 100'000 habitants

Jura

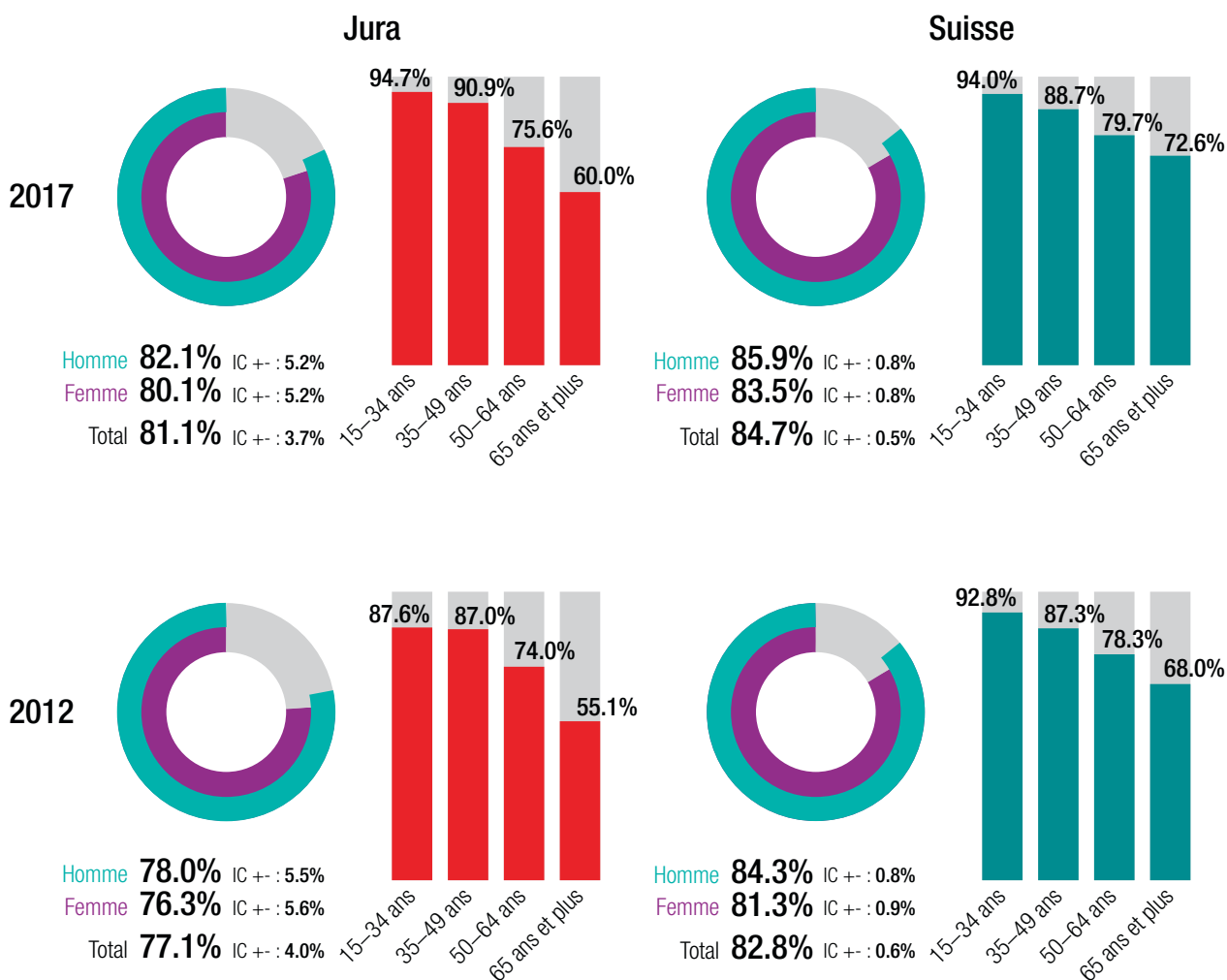


Suisse



Signification de l'indicateur	Nombre de décès par 100'000 habitants, selon le sexe, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.
Source(s) des données	OFS – Statistique des causes de décès (TU) et Statistique de la population et des ménages (STATPOP) ; données traitées par l'OBSAN
Périodes d'observation / année(s)	2018
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-21
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.14.03.03
Dernière mise à jour de l'indicateur	08.02.2021

2.2.3 JU-RS-2021-22 | État de santé autoévalué bon ou très bon



Signification de l'indicateur

Part de la population résidente permanente âgée de 15 ans et plus ayant un bon ou très bon état de santé auto-évalué, selon l'âge et le sexe, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.

Source(s) des données

OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) [données traitées par l'OBSAN]

Périodes d'observation / année(s)

2012, 2017

Taille de l'échantillon

République et Canton du Jura : 515 personnes (vivant en ménages privés et âgées de 15 ans et plus).

Commentaire statistique

En raison des intervalles de confiance et des versions linguistiques des différents formulaires de l'ESS, les résultats doivent être interprétés et comparés avec une grande prudence.

Comparabilité

République et Canton du Jura et Suisse

Numéro de référence RS 2021

JU-RS-2021-22

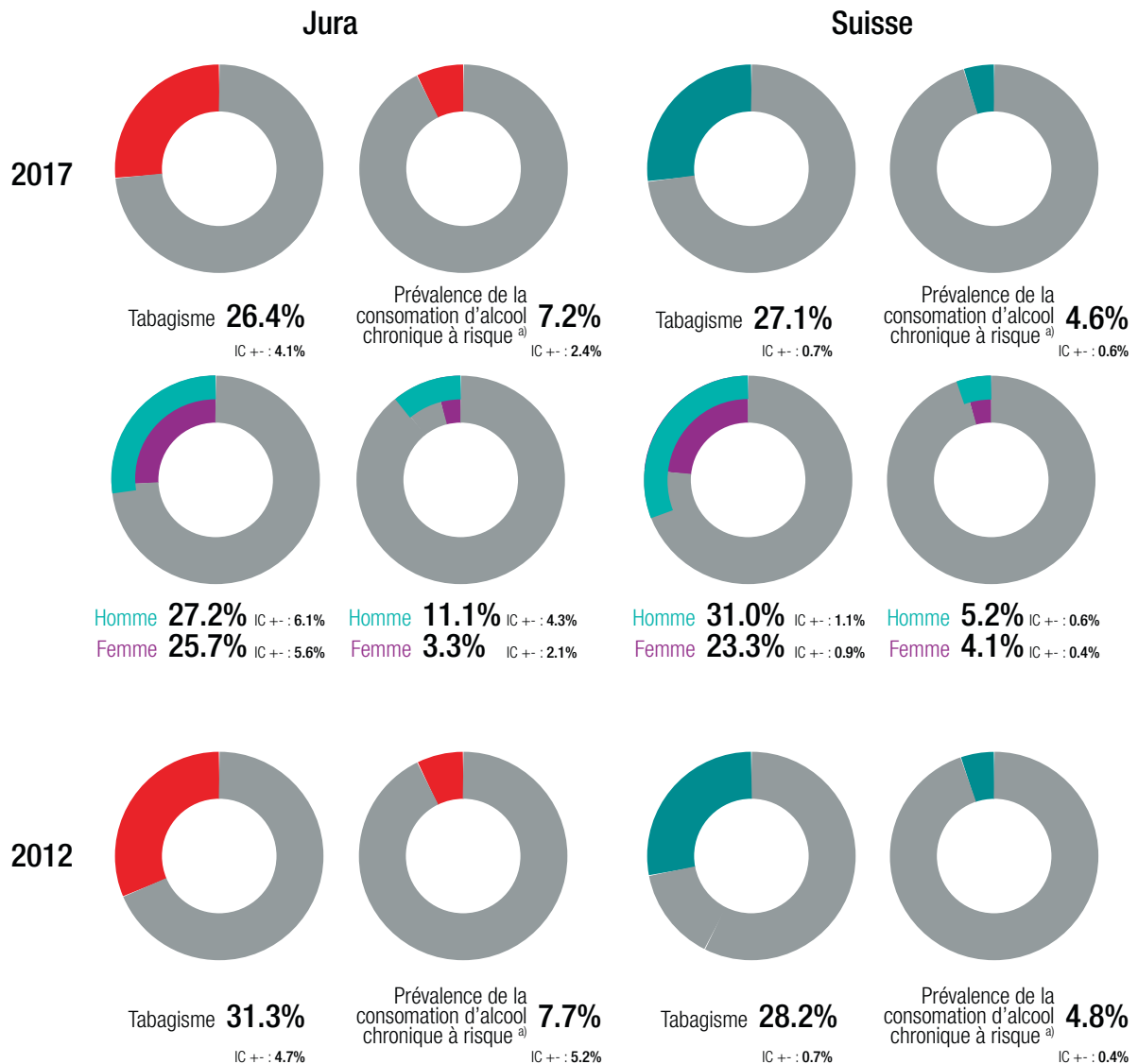
Numéro(s) de référence STAT JU

JU-T.14.02.03

Dernière mise à jour de l'indicateur

09.09.2019

2.2.4 JU-RS-2021-23 | Comportements pouvant influencer la santé : part de la population consommatrice de tabac et d'alcool à risque



Signification de l'indicateur

Part de la population résidente permanente âgée de 15 ans et plus consommatrice de tabac et d'alcool à risque, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.

Source(s) des données

OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) [données traitées par l'OBSAN]

Périodes d'observation / année(s)

2012, 2017

Taille de l'échantillon

République et Canton du Jura : 515 personnes (vivant en ménages privés et âgées de 15 ans et plus).

Commentaire statistique

a) Dont la consommation présente un risque moyen à élevé pour la santé

En raison des intervalles de confiance, les résultats doivent être interprétés et comparés avec une grande prudence.

Comparabilité

République et Canton du Jura et Suisse

Numéro de référence RS 2021

JU-RS-2021-23

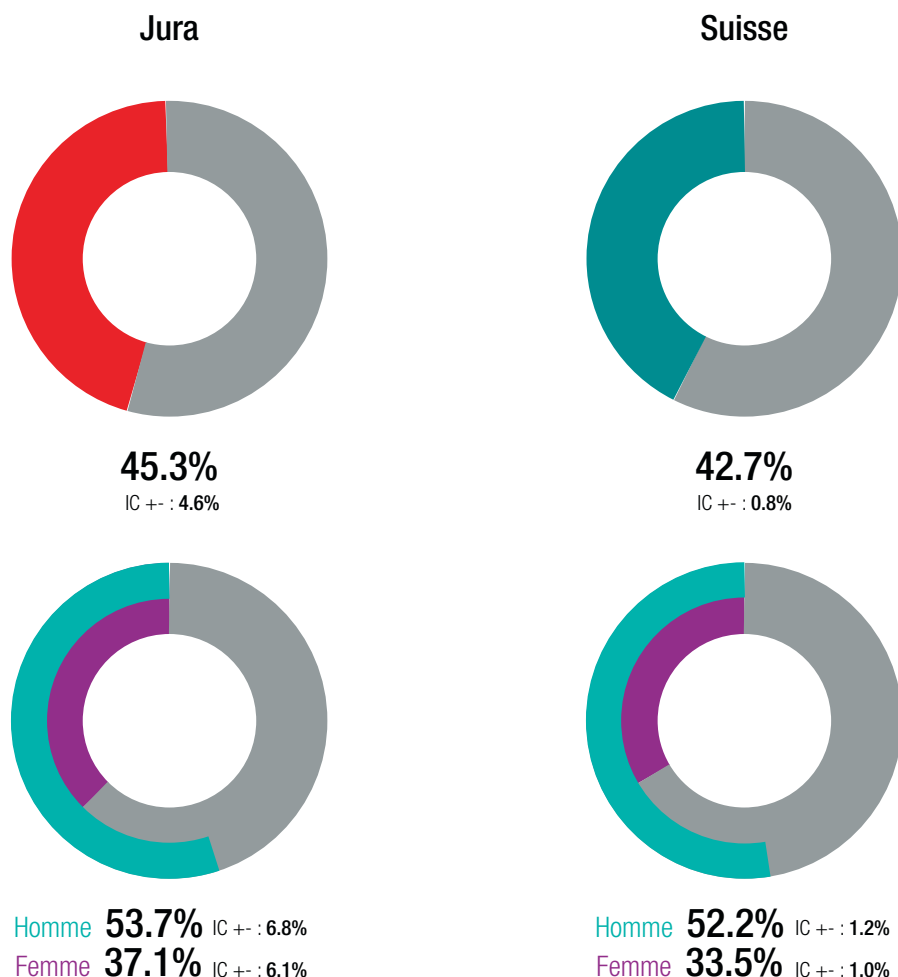
Numéro(s) de référence STAT JU

JU-T.14.02.01

Dernière mise à jour de l'indicateur

09.09.2019

2.2.5 JU-RS-2021-24 | Proportion de personnes en surcharge pondérale (2017)



Signification de l'indicateur	Part de la population résidente permanente âgée de 18 ans et plus en surcharge pondérale ^{a)} , en 2017, dans la République et Canton du Jura et en Suisse.
Source(s) des données	OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) [données traitées par l'OBSAN]
Périodes d'observation / année(s)	2017
Taille de l'échantillon	République et Canton du Jura : 515 personnes (vivant en ménages privés et âgées de 15 ans et plus).
Commentaire statistique	<p>a) Obésité incluse</p> <p>Par personnes en surcharge pondérale, on entend les personnes dont l'indice de masse corporelle (IMC) est égal ou supérieur à 25. Lorsque l'IMC est égal ou supérieur à 30, on parle de forte surcharge pondérale ou d'obésité</p> <p>En raison des intervalles de confiance, les résultats doivent être interprétés et comparés avec une grande prudence.</p>
Comparabilité	République et Canton du Jura et Suisse
Numéro de référence RS 2021	JU-RS-2021-24
Numéro(s) de référence STAT JU	JU-T.14.02.03
Dernière mise à jour de l'indicateur	09.09.2019

3 BILAN ET PERSPECTIVES

Après une première version du rapport social publiée en 2019 qui brossait très large le champ des dimensions relatives à la pauvreté, et qui s'apparentait plus à un rapport sur la qualité de vie qu'à un rapport sur la pauvreté, le Gouvernement jurassien a, pour cette version et pour les suivantes, pris l'option de resserrer le focus et de se concentrer sur les thématiques les plus immédiatement liées à la question de la pauvreté : ressources monétaires, emploi, formation et santé.

On a parfois reproché au précédent rapport de manquer sa cible et regretté que l'on n'arrivait pas à sa lecture à répondre à la question primordiale figurant au cœur de cet exercice : combien de Jurassiennes et de Jurassiens vivent en situation de pauvreté d'une part, et combien sont-ils à risque de cette même pauvreté d'autre part ? S'il est vrai qu'il est impossible de formuler une valeur précise, l'important travail de croisement de registres qui a été effectué par le Service de statistique du canton de Neuchâtel pour le présent exemplaire, en collaboration avec le Service de l'action sociale jurassien, permet d'affiner la granularité de l'analyse. Par une lecture croisée des quatre indicateurs qui traitent de cette question (taux de pauvreté absolu, taux de risque de pauvreté, taux de risque de pauvreté sévère, indicateur de pauvreté RPT (ARMIN)), on peut avancer les chiffres suivants : 10% de la population jurassienne peut être considérée comme vivant en situation de pauvreté et 5% supplémentaire se trouve en risque de basculer dans la pauvreté. **Ainsi, nous pouvons poser le constat qu'environ 7'000 Jurassiennes et Jurassiens de tous âges sont statistiquement pauvres et qu'un peu moins de 4'000 personnes supplémentaires vivent dans des conditions d'existence juste supérieures au seuil de pauvreté.** Au regard des indicateurs relatifs à l'aide sociale, ce constat laisse de plus penser que de nombreuses personnes auraient droit à des prestations sociales mais n'y font pas recours.

Le phénomène est donc préoccupant et touche particulièrement certains types de ménage ou catégories de personnes, en particulier les familles monoparentales ou la population étrangère. La comparaison des chiffres jurassiens avec les valeurs existantes dans d'autres cantons suisses laisse en outre penser que la pauvreté est un peu plus largement répandue dans le Jura qu'ailleurs en Suisse. Ce résultat ne constitue pas une surprise puisqu'il est en phase avec d'autres indicateurs connus de longue date comme le niveau des salaires, le revenu par habitant, le recours aux prestations sociales ou encore l'état de santé de la population pour lesquels le Jura se situe toujours dans les valeurs les moins favorables.

Sur la base de ces constats, que peut-on faire, quelles actions peut-on entreprendre pour lutter efficacement contre la pauvreté dans un environnement ne permettant pas le développement de nouvelles prestations ? Pour la législature en cours et en regard des deux projets-phares qui vont occuper l'administration cantonale ces prochaines années, à savoir l'accueil de Moutier et le rééquilibrage des finances cantonales, le Gouvernement jurassien n'estime pas opportun de réaliser à ce stade un inventaire exhaustif des mesures de lutte contre la pauvreté à mettre en place et un calendrier pour ce faire. Il entend ainsi concentrer ses forces sur deux axes, soit agir sur le non-recours aux prestations et continuer le développement des politiques sectorielles (notamment le développement économique, la formation et la promotion de la santé) en y intégrant la dimension de lutte contre la pauvreté. Il est en effet d'avis que le focus doit être posé sur l'efficacité et la réactivité des dispositifs d'aide, leur capacité à fournir des prestations rapidement et à apprécier correctement la diversité des situations pour apporter des réponses mesurées et adéquates en utilisant les marges de manœuvre offertes par les bases légales existantes.

EN PRIORITÉ : AGIR SUR LE NON-RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Comme mentionné plus haut, l'analyse réalisée dans le cadre de ce rapport laisse penser que de nombreuses personnes auraient droit à des prestations sociales mais n'y font pas recours pour différentes raisons. Cette situation constitue une réelle problématique qui nécessite une réaction des collectivités publiques et sur laquelle les efforts doivent être désormais dirigés. En effet, le fait que des Jurassiennes et des Jurassiens ne fassent pas valoir leurs droits dans ce domaine entraîne dans la grande majorité des cas une aggravation voire une complexification significative des problèmes rencontrés par ces dernier-ère-s.

Il importe dès lors de veiller à maintenir le non-recours aux prestations sociales aussi bas que possible pour éviter la péjoration de situations limites ou que des personnes vivent dans des conditions non-conformes à la dignité humaine. Toute personne doit évidemment pouvoir choisir pour elle-même si elle souhaite ou non requérir une prestation. Il n'est toutefois pas admissible que le non-recours découle d'obstacles administratifs, de l'opacité des dispositifs, d'un manque de connaissances ou de découragement par rapport à la complexité des systèmes d'aide. Il existe vraisemblablement des marges d'amélioration sur ces points qu'il convient de combler et une réflexion sur une potentielle automatisation de certaines prestations doit désormais être menée.

Le Gouvernement jurassien entend développer le plus rapidement possible les mesures subsidiaires ci-dessous afin de répondre à la problématique du non-recours aux prestations sociales dans la République et Canton du Jura, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux actifs dans le domaine de la lutte contre la précarité et la pauvreté. Lesdites mesures seront mises en oeuvre progressivement durant la législature 2021-2025 et s'inscriront dans la priorité identifiée dans le cadre du programme de législature visant à favoriser le «Vivre ensemble » dans toutes ses dimensions. Ces différentes mesures feront l'objet d'une évaluation ultérieure afin de s'assurer de leur efficacité.

MESURE 1

Déploiement d'une campagne cantonale de sensibilisation aux sujets de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Informar la population jurassienne sur les principales aides publiques et privées existantes, la sensibiliser aux thématiques de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion sociale et positionner le recours aux aides sociales au sens large comme un droit et même fondamentalement, comme un devoir citoyen pour éviter la détérioration des situations.

MESURE 2

Création de guichets de proximité, y compris digitaux, permettant d'effectuer une évaluation du droit à des prestations et d'accompagner les citoyennes et citoyens dans leurs demandes d'aide.

En lien avec la motion n°1362, permettre aux citoyennes et citoyens jurassiens d'obtenir rapidement de manière facilitée et non-stigmatisante, en présentiel ou à distance grâce à un service de téléconsultation, a minima une évaluation de leur droit à des prestations sociales et une orientation pour formuler une demande de soutien ou de prestation sociale.

MESURE 3

Renforcement du réseau d'entraide et de proximité afin d'identifier les personnes les plus vulnérables et pouvoir leur proposer des prestations adaptées à leur situation.

Identifier les situations les plus problématiques et renforcer la capacité d'agir des acteurs de proximité, notamment les communes et les milieux associatifs.

MESURE 4

Réalisation d'une étude sur les possibilités d'automatisation de l'accès aux droits sociaux sous les angles légaux, techniques, financiers et éthiques.

Examiner les potentiels d'automatisation de l'accès aux droits sociaux dans la République et Canton du Jura sous différents angles, dans le but à terme de réduire au maximum les obstacles administratifs dans le recours aux prestations sociales.

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES SECTORIELLES

Le Gouvernement estime que la lutte contre la pauvreté passe également par le développement de politiques sectorielles en amont des prestations sociales qui doivent permettre de limiter ou de résorber les facteurs influant sur la pauvreté et sur ses conséquences. Le Gouvernement jurassien souhaite ainsi rappeler que la pauvreté doit aussi être considérée comme un phénomène social. La lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale est en effet du ressort de tout un chacun, acteurs individuels, économiques, organisations non-gouvernementales ou collectivités publiques. A ce titre, au-delà des mécanismes de redistribution et des mesures de soutien aux personnes précarisées, la réponse à apporter doit être considérée comme un effort de la société dans son ensemble. Les réseaux de solidarité doivent fonctionner et la responsabilité sociale des employeurs doit être mise à contribution pour permettre à tout un chacun de vivre dans des conditions d'existence dignes, de valoriser ses compétences et ses talents et simplement pour trouver une place au sein de la communauté jurassienne. Sous l'angle de la lutte contre la pauvreté, les politiques de développement économique, de formation et de promotion de la santé ont un rôle central à jouer et doivent être développées avec l'ambition de renforcer l'égalité des chances, de donner à chacune et chacun les outils et les possibilités de s'intégrer dans la société et si possible sur le marché du travail.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au-delà des aspects statistiques, la pauvreté au sein de la population fait miroir à une certaine précarité du contexte économique. En effet, le tissu économique jurassien se distingue par la forte représentation du secteur secondaire, très actif dans le domaine de la sous-traitance et, à ces titres, particulièrement exposé à la concurrence internationale et aux soubresauts conjoncturels. Dans cet environnement, la pression sur les salaires et sur l'emploi de manière générale est forte.

Par ailleurs, on constate à la lecture des chiffres qu'environ la moitié de la population jurassienne ne dispose d'aucune fortune fiscale ce qui nous place de longue date en première ou seconde place des cantons suisses. La proportion de propriétaires dans le canton du Jura est l'une des plus importantes de Suisse, ce qui explique en partie la situation de fortune, fiscale, des Jurassiennes et des Jurassiens. Ce facteur reste partiel. Pour le reste, on doit poser le constat que les ménages jurassiens n'ont, pour une grande part, aucune réserve financière dans laquelle puiser en cas de besoin. Ainsi, une perte d'emploi ou une réduction de taux d'activité, une séparation ou l'arrivée de charges supplémentaires par exemple lorsque les enfants font des études impactent directement le niveau de vie et nécessitent un ajustement immédiat du budget du ménage avec un risque d'endettement accru.

Au vu de ces éléments, il importe donc de poursuivre les efforts afin de renforcer une croissance économique pérenne et durable. Malgré des atouts incontestables et une dynamique qui semble plutôt positive, la donne de départ réduit les possibilités d'action à court terme et nécessite une stratégie de diversification axée sur le long terme telle qu'elle est déjà pratiquée aujourd'hui. Cet élément contextuel est important car la réduction de la pauvreté ne peut passer que par une augmentation de la richesse générale du canton, laquelle passe inmanquablement par un certain essor de l'activité économique et par des mécanismes de redistribution efficaces et équitables.

D'autre part, sous l'angle de l'emploi, il est important de poursuivre et de renforcer le soutien à l'insertion et à la réinsertion professionnelle pour toutes les personnes qui sont en mesure d'exercer une activité lucrative. A cet égard, les collaborations entre les différents acteurs concernés devront être intensifiées, notamment en ce qui concerne le décloisonnement des dispositifs et la mutualisation des ressources et des expériences.

FORMATION

Comme cela avait déjà été relevé dans le précédent rapport, malgré le fait que le taux des jeunes diplômés soit un des plus élevés de Suisse, le niveau de formation de la population en emploi sur sol jurassien est également l'un des plus faibles de Suisse. On peut certes apprécier cet indicateur sous un jour positif, dans le sens où les acteurs économiques jurassiens donnent sa chance à une main d'œuvre pas ou relativement peu qualifiée. Cependant, dans un contexte économique très dynamique avec des changements profonds à venir dans les processus de production qui bouleverseront les habitudes de travail et les compétences requises sur le marché de l'emploi, on doit s'interroger sur la capacité de cette main d'œuvre à rester employable si la révolution annoncée en lien avec

la digitalisation se concrétise. Les mesures actuellement mises en œuvre relatives à la politique de la formation dans ce contexte, notamment au niveau de la certification pour adultes, de la formation continue et de la maîtrise des compétences de base, constituent une première réponse à ces éléments. Les efforts consentis dans ce domaine doivent être poursuivis et les synergies entre les différents acteurs concernés renforcées.

PROMOTION DE LA SANTÉ

La santé et la pauvreté sont généralement inscrites dans un cercle vicieux. La santé est en effet un déterminant de la pauvreté : plus la position sociale d'un individu est défavorable, en fonction notamment de son statut socio-économique, moins son état de santé est bon et inversement. Au-delà des interrogations sur l'accès aux prestations, le présent rapport révèle également des zones de fragilité répandues au sein de la population jurassienne. En premier lieu, l'état de santé générale de la population jurassienne est mauvais en comparaison avec la population d'autres cantons suisses. Des indicateurs très généraux comme l'indice de masse corporelle, la consommation d'alcool et de tabac ou encore l'espérance de vie montrent des écarts significatifs par rapport aux moyennes suisses. Les efforts consentis en matière de prévention et de promotion de la santé doivent par conséquent être poursuivis. C'est également dans le canton du Jura que la proportion des personnes en âge de travailler mais considérées comme inactives est la plus forte, la plupart du temps pour des raisons d'invalidité. A cet égard, les mesures et programmes visant à renforcer le bien-être et à prévenir les maladies tant physiques que psychiques relève d'une importance capitale dans une optique de lutte contre la pauvreté et doivent être maintenus voire renforcés.

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET POURSUIVRE LE MONITORING

Comme tout recueil de données, les chiffres exposés dans ce rapport peuvent être interprétés diversement et mener à des conclusions de tous ordres. C'est d'autant plus vrai pour cet exercice de quantification du phénomène de pauvreté dès lors que la comparaison avec les autres cantons suisses n'est souvent pas possible et qu'on ne dispose pas, encore, de données longitudinales permettant d'identifier des tendances. Il est à ce titre difficile de poser une appréciation normative sur les valeurs figurant dans le présent rapport. Un indicateur est-il bon ou mauvais ? Une variation d'une année sur l'autre est-elle le signe d'une tendance ou d'une simple fluctuation statistique ? Il est à ce jour trop tôt pour construire sur cette base des enseignements définitifs. L'actualisation régulière de ces chiffres et les efforts, en cours actuellement,

visant à instaurer un monitoring national, régional et cantonal de la pauvreté, permettront dans un horizon de cinq à dix ans d'améliorer de manière significative la connaissance et de solidifier les constats et les initiatives qui seront prises sur cette base.

Ainsi, le monitoring régulier des indicateurs figurant dans ce rapport sera maintenu afin de susciter et de consolider le dialogue politique sur cette question. C'est de cette interaction que des mesures pourront être réfléchies, développées et mises en œuvre de manière facilitée. Les indicateurs relatifs aux taux de pauvreté et de risque de pauvreté seront notamment actualisés à la fin de la législature 2021-2025, avec les données de 2021 lorsqu'elles seront disponibles. Un suivi attentif des conditions de vie des citoyennes et citoyens jurassiens semble de plus impératif au regard de la période inédite que nous vivons actuellement, durant laquelle les efforts de la collectivité publique devront incontestablement s'intensifier pour lutter contre les effets négatifs de la pandémie de Covid-19.

La lutte contre la pauvreté s'inscrit dans une multitude de politiques et stratégies sectorielles qui s'inscrivent dans la durée. C'est donc au travers de celles-ci que le Gouvernement jurassien entend poursuivre la lutte contre la pauvreté dans la République et Canton du Jura en mettant en œuvre des mesures qui permettront de renforcer les dispositifs en place, de réagir rapidement, de saisir les opportunités qui se présenteront et de modifier les priorités en fonction de ces dernières.

CONCLUSION

La lutte contre la pauvreté est l'une des tâches prioritaires de l'action publique. La Constitution helvétique mentionne d'ailleurs dans son préambule, que « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». La garantie de conditions d'existence conformes à la dignité humaine, le soutien aux personnes précarisées et la lutte contre les mécanismes de perpétuation de la pauvreté constituent ainsi des pièces essentielles de la cohésion et de la paix sociale.

Or si la lutte contre la pauvreté est un objectif sur lequel tout le monde ou presque peut s'accorder, encore faut-il être en capacité de la mesurer et d'en identifier les causes et les effets. L'exercice reste toujours difficile, faute de méthode infaillible, faute de registre officiel disposant des données nécessaires, faute également d'une définition sans équivoque des seuils ou des aspects permettant de tracer une ligne claire entre les personnes ou les ménages vivant en situation de pauvreté ou non. C'est par le croisement des regards que l'on arrive, par touches successives, à faire apparaître une image plus ou moins fidèle à la réalité, image que ce rapport social tente de mettre en évidence.

Mais la pauvreté ne peut s'apprécier réellement que sous une perspective individuelle et en tenant compte de dimensions allant au-delà des aspects monétaires, comme l'état de santé, l'existence d'un réseau proche, le niveau de formation ou encore le statut professionnel. Ainsi, aucun « rapport social » ou « rapport sur la pauvreté », même construit sur la plus solide des méthodes, ne parviendra au travers de seuls chiffres et statistiques, à donner un aperçu de ce que peut signifier de vivre dans la pauvreté.

Cette deuxième édition du Rapport social jurassien constitue un exercice nécessaire à l'action et au débat public, mais à certains égards il s'agit aussi d'un exercice partiel, parfois déshumanisant. Il manque parfois une dimension supplémentaire à ces chiffres, dimension qui permettrait de mettre en lumière des trajectoires individuelles, les difficultés quotidiennes, les deuils, les sacrifices, les renoncements qui jalonnent le parcours des personnes en situation de pauvreté.

Reste que les chiffres figurant dans ce document sont sans équivoque. La pauvreté est une réalité pour de nombreuses Jurassiennes et de nombreux Jurassiens, avec une prééminence accrue pour les femmes seules avec enfant-s ou pour les personnes de nationalité étrangère. La période très particulière que nous vivons actuellement, marquée par la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales, n'a probablement pas contribué à améliorer la situation.

Comme le dit la Constitution, améliorer les conditions de vie des personnes les plus défavorisées n'est pas seulement un devoir mais aussi un moyen de nous renforcer, toutes et tous, en tant que société et communauté de destin. Renforcer les mesures de lutte contre la pauvreté est immanquablement un investissement particulièrement rentable à moyen et long terme. Chaque franc investi en faveur des personnes en situation de précarité ou de pauvreté est susceptible de générer un effet multiplicateur et d'épargner des charges à long terme. Soutenir une reprise d'emploi, assurer des prestations d'encouragement précoce, garantir l'accès aux soins ou à la formation continue sont des activités permettant d'éviter la chronicisation de situations et la reproduction de la pauvreté à travers les générations. Même dans le contexte sanitaire et financier difficile que nous traversons, il importe de ne pas relâcher les efforts et de veiller à l'efficacité et à la pertinence des mesures et programmes que l'on peut mettre en place.

A l'échelle du canton du Jura, on peut considérer que les dispositifs, pour une bonne part, existent déjà, mais qu'il convient de mieux les faire connaître, de mieux les utiliser, parfois peut-être de les renforcer. Le réseau de prestations est assez dense et est animé par des professionnel-le-s engagé-e-s et compétent-e-s et des relais institutionnels réactifs et efficaces. Ainsi, c'est sur l'accès à ces prestations que l'accent doit être posé durant cette législature. Il ne s'agit pas uniquement de donner ou de favoriser le recours à l'aide sociale ou à d'autres prestations financières, mais également aux prestations de soutien susceptibles de briser les cycles de pauvreté. On peut citer ici les offres d'encouragement précoce ou d'accueil extrafamilial, les offres de formation continue et d'acquisition des compétences de base, le service public de l'emploi, etc. Sur ces éléments, c'est bien la collaboration entre les services de l'État et les différents prestataires qui doit être renforcée et améliorée afin que les offres de prise en charge s'inscrivent dans une logique cohérente et déploient leur plein effet avec pour conséquence attendue une amélioration notable de la qualité de vie des Jurassiennes et Jurassiens vivant dans la précarité.

Remerciements

Ce rapport résulte d'une collaboration intense entre employé-e-s de la fonction publique, statisticien-ne-s, graphistes, partenaires institutionnels, représentant-e-s des milieux académiques et associations de soutien aux personnes en situation précaire. Leurs apports inestimables ont permis de jeter un regard croisé et multidisciplinaire sur les différents indicateurs relevés et au final de consolider et d'enrichir le rapport. Le Gouvernement jurassien souhaite par la présente adresser ses plus vifs et sincères remerciements à toutes celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport social.

GLOSSAIRE

Centiles	Valeurs divisant un ensemble d'observations en 100 parties égales.
Coefficient (indice) de Gini	Aire comprise entre la diagonale, à savoir une droite d'égalité parfaite, et la courbe de Lorenz.
Courbe de Lorenz	Représentation graphique permettant de visualiser la distribution d'une variable et par conséquent de mesurer les inégalités.
Données « poolées »	Données obtenues de plusieurs exercices successifs d'une enquête, afin de disposer notamment d'un échantillon de taille suffisante d'un point de vue statistique.
Facteur d'équivalence	Valeur ou pondération statistique permettant de tenir compte des économies d'échelle d'un ménage.
Fortune (nette)	Base imposable utilisée dans le cadre du calcul de l'impôt des personnes privées, correspondant à l'ensemble de la fortune du contribuable, une fois soustrait le montant des dettes.
Intervalle de confiance (IC)	Indicateur statistique chiffrant la zone d'incertitude lors d'une enquête d'entourage ou d'un sondage portant sur un échantillon de population.
Médiane	Valeur séparant la moitié inférieure de la moitié supérieure d'un ensemble (valeurs observées, classées par ordre de grandeur).
Normes CSIAS	Recommandations pour la conception et le calcul de l'aide sociale publiées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).
Pauvreté	Insuffisance de ressources (matérielles, culturelles et/ou sociales) impliquant que la personne touchée vit en-dessous d'un niveau de vie minimum reconnu comme étant acceptable dans le pays de domicile [définition de l'OFS].
Pauvreté absolue	Insuffisance monétaire impliquant que la personne touchée ne dispose pas des moyens financiers permettant d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée.
Pauvreté relative	Insuffisance monétaire impliquant que la personne touchée dispose d'un revenu sensiblement inférieur aux revenus constatés dans l'ensemble de la population et qui ne peut pas disposer des biens de consommation durables, malgré leur disponibilité.
Quotient P80/P20	Ratio entre le 80 ^{ème} et le 20 ^{ème} centile.
Relevé structurel	Élément du recensement fédéral de la population, qui complète les informations des registres avec des statistiques supplémentaires sur la structure de la population [définition de l'OFS].
Revenu brut	Ensemble des revenus perçus sur l'année par un ménage (revenu du travail, rentes, bourses, prestations complémentaires AVS/AI, aide sociale et subside à l'assurance-maladie).
Revenu disponible	Revenu d'un ménage obtenu en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes brutes d'assurance-maladie obligatoires et les pensions alimentaires payées.
Revenu disponible équivalent	Revenu d'un ménage obtenu par pondération du revenu disponible en fonction du nombre de personnes composant le ménage.
Revenu équivalent net	Revenu net de chaque ménage (revenu imposable auquel sont rajoutées les déductions fiscales pour enfants ou personnes nécessiteuses à charge, pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne et pour double activité des conjoints) divisé par un facteur d'équivalence.
Revenu imposable	Base imposable utilisée pour calculer l'impôt sur le revenu des personnes privées.

IMPRESSUM

© République et Canton du Jura
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

Graphisme:
Empreinte Communication Sàrl
Michel Haegeli
Rue de la Côte 1a
CH-2430 Le Noirmont

Février 2022

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

2, faubourg des Capucins
CH - 2800 Delémont

T 032 420 51 40

secr.sas@jura.ch